

PLAN STRATÉGIQUE 2023 / 2025

ACTUALISATION 2023



ipalle



Regards croisés	4
Axes stratégiques et objectifs phares	7
Pôles transversaux	16
Ressources Humaines	16
Communication	19
Finances et contrôle de gestion	22
Pôle Développement Durable	23
Pôle Economie Circulaire	28
Pôle Outils Techniques Secteur Déchets	35
Pôle Outils Techniques Secteur Eau	55
Pôle Service Aux Collectivités	62
Gestion Intégrée des Réseaux	62
Bâtiments - Techniques Spéciales et Energies Renouvelables	65
Filiales	72

REGARDS CROISÉS

IPALLE: Fin 2022, IPALLE présentait son nouveau plan stratégique triennal. Un an plus tard, qu'avez-vous envie de mettre en évidence, en termes de résultats ?

Pierre Wacquier, Président du conseil d'administration : En cette période d'urgence climatique et environnementale, IPALLE garde le cap et reste, plus que jamais, un acteur essentiel du développement durable du territoire. Certes, nous ne pouvons pas apporter une solution globale mais, tels des colibris, nous essayons d'être exemplaires et de concrétiser des idées qui pourront ensuite être dupliquées par d'autres, dans d'autres régions. En tant que président du conseil d'administration, je suis particulièrement fier de constater que cette politique se poursuit, malgré le contexte financier particulièrement difficile. Les prix de l'énergie et des matières premières s'envolent, mais le management d'IPALLE est parvenu à maintenir à l'identique les cotisations réellement versées en 2024 à concurrence d'une indexation de 2 % de celle des recyparcs et collectes sélectives.

Laurent Dupont, Président du comité de direction : Sur ce point, nous pouvons mettre en exergue la complémentarité entre le comité de direction et les instances politiques et la confiance qui régit leurs rapports. Le fonds de réserve imaginé et mis en place pour amortir les chocs économiques joue parfaitement son rôle dans le maintien du niveau de cotisations appelées. De même, nous pouvons souligner la détermination sans faille des équipes pour relever, au niveau local, les défis majeurs du monde d'aujourd'hui : changement climatique, transition énergétique, économie circulaire, inondations, sécheresse...

IPALLE: Le plan stratégique d'IPALLE a été restructuré l'an dernier. Il repose désormais sur trois axes stratégiques. Quels sont-ils ?

Laurent Dupont : Pour illustrer la nécessité de travailler ensemble, de casser les silos entre les différents services et, ainsi, de mettre en œuvre une gestion plus participative et transversale, les actions développées par chaque pôle sont à présent articulées autour des trois axes suivants :

- Améliorer la résilience du territoire ;
- Changer les modes de consommation ;
- Ancrer les territoires dans la transition énergétique.

Par cette mise en évidence du projet commun, chaque collègue d'IPALLE participe, au quotidien et à son niveau, à un programme ambitieux et collectif. C'est passionnant autant que stimulant pour tous !

Pierre Wacquier : Ainsi, chaque pôle d'activité de notre intercommunale, en déclinant ses actions quotidiennes au service de la population, conforte la place d'IPALLE comme acteur majeur du développement durable des deux territoires : la Wallonie picarde et le Sud-Hainaut.

IPALLE: Comment ces projets se concrétisent-ils ?

Pierre Wacquier : Pierre Wacquier : En 2023, par exemple, IPALLE a coordonné le travail des acteurs du territoire en matière de lutte contre les inondations. Les outils issus de cet exercice collectif sont maintenant disponibles pour l'ensemble des élus et techniciens sur le site « Wapi2040.be ». A chacun de les utiliser ! Les 23 communes de Wallonie picarde ont aussi adhéré à un mode de gestion pro-actif des réseaux d'égouttage et d'eaux pluviales.



Laurent Dupont : Pour améliorer en permanence notre service aux collectivités le département « Gestion Intégrée des Réseaux » travaille main dans la main avec les collègues du bureau d'études chargés des études hydrauliques. De même, nous développons des techniques innovantes afin d'intégrer, dans tous les projets, une gestion à la parcelle des eaux pluviales et ainsi maximaliser l'infiltration et la recharge des nappes aquifères. En 2024, nous innoverons également en testant un post-traitement des eaux usées épurées pour les réutiliser directement en agriculture, en industrie, voire dans le réseau de distribution.

IPALLE : Passons au deuxième projet-phare : celui du changement des modes de consommation.

Pierre Wacquier : Notre projet de maison « Zéro Déchet », véritable temple de la réutilisation et de la circularité, a été retenu par l'Europe dans le cadre de la programmation FEDER. Nous en sommes à la fois fiers et heureux. Les premiers travaux préparatoires ont débuté dès juillet 2023. Ce site servira de pouponnière à de multiples projets : location de biens en lien avec l'économie de la fonctionnalité, reconditionnement d'équipements électriques, upcycling de mobiliers et de vêtements, ...

Laurent Dupont : A partir du 1er janvier 2024, par ailleurs, les déchets organiques ne seront plus acceptés dans le sac poubelle. Pour rencontrer ce défi, notre pôle « Economie circulaire » multiplie les outils de sensibilisation et les solutions concrètes (compostage à domicile, compostage de quartier, points d'apport volontaire,...) qui permettront au citoyen de faire cette transition en douceur.



IPALLE : Le troisième axe, celui de la transition énergétique est loin d'être le moins ambitieux...

Pierre Wacquier : Forte de ses compétences, IPALLE ancre le territoire dans la transition énergétique. En matière de rénovation du bâti, par exemple, IPALLE développe des actions vers le citoyen (via Wap'Isol), et vers les communes (audits et/ou assistance à maîtrise d'ouvrage). A travers ces projets, c'est un véritable écosystème qui se développe, impliquant des architectes, des bureaux d'études, des entrepreneurs,... et permet la création d'une valeur ajoutée territoriale.

Laurent Dupont : IPALLE poursuit aussi le développement des énergies renouvelables : parcs éoliens, panneaux photovoltaïques, hydraulique, biomasse,... Afin de soutenir la transition électrique de nos modes de vie, IPALLE développe, avec la start-up Octave, le raccordement de l'Unité de Valorisation Énergétique de Thumaide à un réseau de batteries usagées pour stocker temporairement l'électricité qui ne peut être utilisée sur le moment. La phase pilote est aujourd'hui terminée. 2024 devrait voir l'installation d'une unité de puissance dépassant le mégawatt (soit 200.000 ampoules de 5 W). Nous inscrivons également notre UVE dans la mobilité du futur en y accolant une unité de production d'hydrogène durable alimentant les camions de collecte et les engins du site. Cette nouvelle mobilité nécessite cependant du soutien financier pour se développer. Il en va de même de la captation du CO2 si la neutralité carbone du secteur doit être atteinte en 2050. Là encore, IPALLE s'est inscrite dans plusieurs projets, notamment, celui d'utiliser le CO2 capté afin de fabriquer des « éléments sans ciment » à partir de mâchefers.

Pierre Wacquier : Tous ces projets ne peuvent être mis en œuvre seuls. IPALLE croit à la force des partenariats. C'est dans notre ADN. Ces rapprochements stratégiques vont bien au-delà du simple partage tactique pour diminuer les coûts. La co-construction des projets permet, en effet, d'engranger beaucoup d'autres bénéfices dans une logique « gagnant-gagnant ».

IPALLE: On le comprend bien à vous entendre : ces projets sont essentiels pour l'avenir mais ne se feront pas sans le soutien de la Wallonie. Considérons qu'il s'agit là d'un appel du pied aux négociateurs des futures majorités régionales. Dans ce contexte pré-électoral, l'Intercommunale a-t-elle d'autres messages-clés à partager ?

Pierre Wacquier : En juin dernier, nous avons célébré les 20 ans d'enregistrement EMAS ininterrompu de nos sites d'exploitation. A cette occasion, le Professeur Bruno Colmant a rappelé avec insistance les nécessités induites par l'urgence climatique et environnementale. Il a, à la fois, souligné l'immensité du défi et le temps compté. Pour toutes ces raisons, les solutions ne peuvent être uniquement techniques : un changement drastique de nos comportements est indispensable. Les élus ont un rôle majeur à jouer à cet égard, également en faisant avancer la législation.

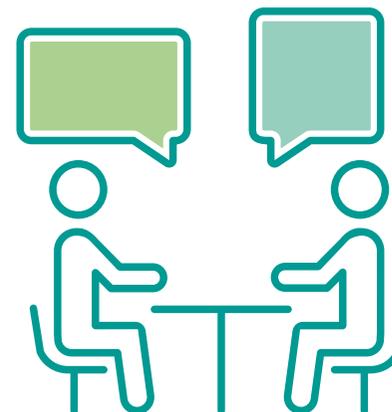
Laurent Dupont: IPALLE a participé activement à la rédaction des memorandums de ses fédérations : AQUAWAL, COPIDEC et Union des Villes et Communes de Wallonie. Nos délégués ont martelé cette demande de programmes politiques ambitieux et cohérents. Sans donner le tournis, les axes de travail portent sur la décarbonation des procédés, le soutien à l'économie circulaire, l'amélioration des infrastructures de gestion de l'eau, le soutien à la transition énergétique, ...

Pierre Wacquier : Complémentairement, IPALLE a insisté sur la nécessité de respecter, à tous les niveaux de pouvoirs, le principe de neutralité budgétaire des décisions, vis-à-vis des pouvoirs locaux. De même, pour davantage d'efficacité dans la conduite de l'action publique, il nous semble que la gouvernance des instances, cadrée par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, doit être revue à la lumière des moyens technologiques : interdire les réunions à distance relève désormais de l'hérésie. Evoluons avec notre temps !

Laurent Dupont : Un des autres défis majeurs de la prochaine législature est la (re)mise à l'emploi. Les entreprises sont actuellement confrontées à une pénurie de main d'œuvre qui met en péril la continuité des services. Nous le mesurons désormais au quotidien. Augmenter l'attractivité des métiers techniques est autant une nécessité qu'une urgence.

Pierre Wacquier : Dans ce contexte âpre mais motivant, je veux donc, pour terminer, remercier tout particulièrement l'ensemble des administrateurs de l'Intercommunale pour leur implication sans faille dans la réussite des dossiers que nous portons. Mes remerciements vont aussi, bien entendu, au personnel d'IPALLE, tous secteurs confondus, qui, par son travail et son dévouement de chaque jour, concrétise notre engagement pour un territoire plus durable et plus résilient.

... Bonne lecture !



AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS PHARES

ANCER LES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti privé et public sur notre territoire
- Poursuivre le développement de parcs éoliens publics
- Mettre en place un système de stockage d'énergie par batteries de récupération
- Développer la production d'hydrogène sur l'UVE afin d'alimenter des camions de nos partenaires ainsi que des véhicules du site

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

- Développer la Gestion Proactive de l'Egouttage Communal en temps sec et en temps de plu
- Mettre en place une cartographie d'aléa d'inondation par débordement des réseaux d'égouttage
- Respecter au mieux les délais de réalisation du programme d'investissement SPGE 2022-2027



CHANGER LES MODES DE CONSOMMATION

- Développer la réutilisation et l'économie de la fonctionnalité – Construire la Maison Zéro Déchet sur le site « Bastions »
- Diminuer la quantité de déchets résiduels en intensifiant la séparation des déchets organiques
- Fabriquer des produits sans béton à partir de mâchefers – Projet REMIND (CARBOC)

CULTURE SÉCURITÉ

GÉRER DE MANIÈRE TOUJOURS PLUS EFFICIENTE ET RESPECTER DES LIMITES BUDGÉTAIRES STRICTES

EN ROUTE VERS DE NOUVELLES AVENTURES

La dégradation de notre écosystème, le gaspillage des ressources naturelles et la diminution de la biodiversité constituent les défis majeurs de notre époque. Face à l'absence de décisions fortes coordonnées à l'échelle mondiale ou européenne, les acteurs locaux doivent proposer des solutions les plus adaptées. L'intercommunalité s'impose comme un échelon moteur, centre de nombreuses prises de décisions stratégiques. Les solutions portées par IPALLE au travers ce plan stratégique se veulent pragmatiques, innovantes et efficaces, dans l'intérêt des citoyens, des communes et de nos partenaires publics et privés. Cette détermination se traduit régulièrement à travers des projets multi-acteurs, qui renforcent les liens existants entre l'intercommunale et les forces vives de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut, et valorisent notre expertise dans une approche gagnant-gagnant.

IPALLE doit faire face, aujourd'hui, à des défis de natures multiples : environnementaux, technologiques, humains et économiques. Ceux-ci sont à la mesure de la mutation profonde que traverse notre région. Le rythme de ces changements, sans cesse plus élevé, nécessite ouverture, flexibilité et agilité. En 2020, IPALLE a ainsi choisi de faire évoluer ses principes de management vers un modèle basé sur la confiance, l'autonomie et la responsabilité. A travers cette mutation progressive, l'ambition est de développer un cadre propice à plus de créativité et de transversalité sans pour autant compromettre le professionnalisme et l'expertise qui ont, de tous temps, fait la réputation de notre intercommunale au niveau régional. Le travail n'est pas simple et le chemin est long. Toutes les actions prévues en 2020 n'ont pas abouti mais la volonté ne faiblit pas.

La force d'IPALLE réside en son réservoir de talents. Pour assurer l'épanouissement de chacun, le comité de direction poursuit son projet collaboratif et participatif qui constitue un véritable levier d'amélioration continue du fonctionnement d'IPALLE. L'objectif est de donner la possibilité à chaque collaborateur d'apporter, à son niveau de compétences et de responsabilités, des solutions innovantes

assurant le développement durable de l'intercommunale. Que ce soit pour proposer et/ou améliorer un service, réduire la pénibilité du travail, éliminer les tâches inutiles ou dégager une plus-value dans un processus technique, ce système doit contribuer à la performance collective et à la création de valeur en répondant également à l'objectif d'excellence d'IPALLE. En pratique, il se concrétisera à travers différents outils tels qu'une boîte à idées virtuelle, des focus groups, des groupes de travail, des éco-teams.

Participer au développement d'IPALLE, créer, innover, c'est, avant tout, chercher à devenir acteur de son travail. C'est la raison pour laquelle mettre en place ce mode de management nécessite de privilégier l'écoute, le dialogue, l'initiative, mais aussi de reconnaître le droit à l'erreur. Chacun de nous est donc encouragé à renforcer ainsi le sens de l'engagement d'IPALLE à mener « Ensemble, une action quotidienne pour l'environnement ».

La construction initiale de ce plan stratégique s'est déroulée suivant ce processus collaboratif. Après avoir été formé aux outils du management participatif, le comité de direction accompagné des adjoints directs, constituant « le groupe des 22 », a actualisé les valeurs, les comportements associés ainsi que la politique d'IPALLE.

En parallèle, l'ensemble des parties prenantes qui entourent l'intercommunale a été consulté sur les enjeux stratégiques sur lesquels IPALLE doit porter ses actions. 80 réponses ont été reçues et analysées par 11 collègues de différents services. En a découlé une feuille de route reprenant des objectifs opérationnels.

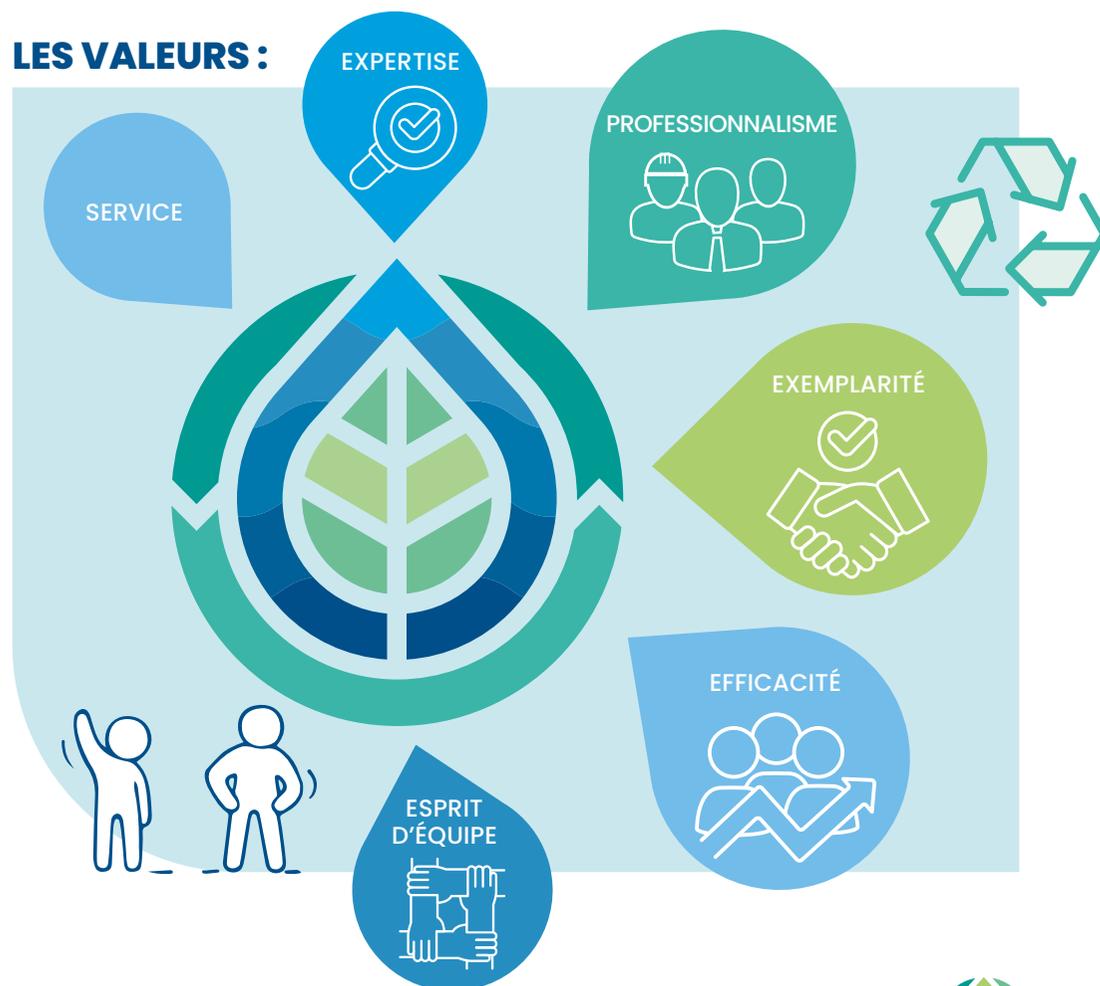
Ces derniers ont été analysés au sein de chaque pôle selon une démarche participative propre à chacun, et compilés pour constituer 449 actions dont les plus stratégiques sont détaillées dans le présent document.

L'actualisation du plan a été réalisée par le comité de direction.

NOTRE MISSION :

*CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
EN PROPOSANT DES SERVICES INTÉGRÉS, EFFICACES ET EFFICIENTS.*

LES VALEURS :



LES COMPORTEMENTS :

- Ecoute
- Disponibilité
- Prenons du recul
- Réactivité sans précipitation
- Bienveillance
- Empathie
- Communiquons, informons, expliquons
- Travaillons ensemble
- Ouverture d'esprit
- Autonomie
- Soignons notre image
- Cohérence
- Créativité
- Faisons ce que l'on dit, disons ce que l'on fait



LES OBJECTIFS 2023-2025

LA GESTION DU CHANGEMENT



2023

**Poursuivre le management
en mode participatif**

**Evaluation des plans d'actions
et intervision des « N-1 »**



2023-2024-2025

**Gérer les projets en mode
participatif :**

Mise en place de groupes de travail
par projet (#projets)



2023-2024

**Formation des « N-2 »
au management participatif
et intervision**

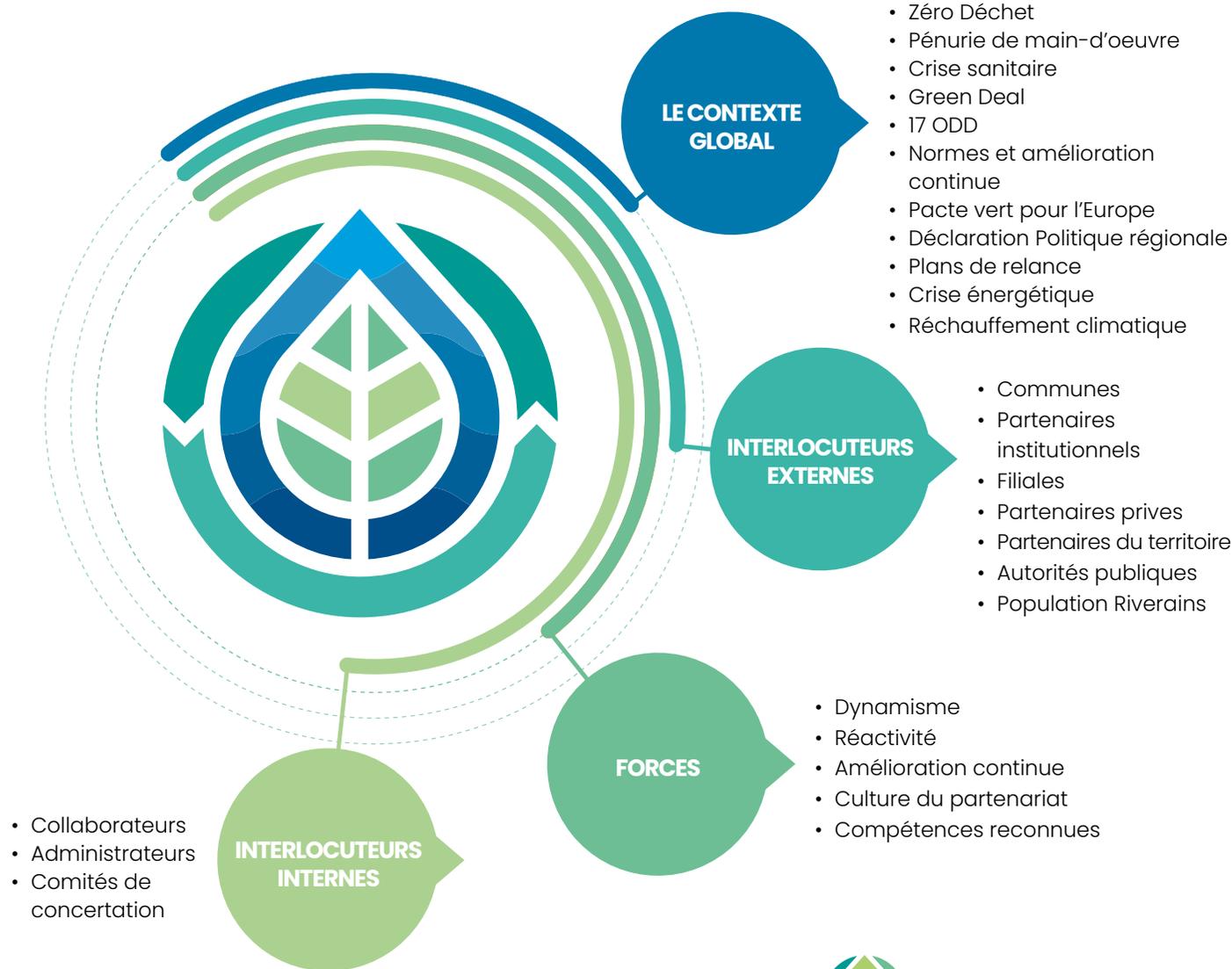
Intervision par la suite



2024

**Mettre en place un réseau
d'ambassadeurs du changement**

LE CONTEXTE GLOBAL ET NOS PARTIES PRENANTES



L'analyse du contexte global, des attentes des parties prenantes, des forces/faiblesses et opportunités/menaces ont permis d'établir la politique et les engagements principaux selon 3 axes stratégiques et 1 axe support



Ancrer les territoires dans la transition énergétique



Améliorer la résilience du territoire



Changer les modes de consommation

Gérer les sites et les activités de manière toujours plus efficace et en toute sécurité

L'ORGANISATION D'IPALLE

BET : Bureau d'Etudes (conception et réalisation)

BTS : Bâtiments et Techniques Spéciales

C&T : Collecte & Tri des déchets

CAR : Cartographie

COD : Comité de Direction

COM : Communication

CPT : Exploitation des dalles de compostage

DVD : Développement Durable

ECI : Economie Circulaire

EPU : Exploitation des ouvrages de collecte et traitement des eaux usées

FIN : Finances et comptabilité

GIR : Gestion Intégrée des Réseaux

INF : Informatique

JUR : Juridique

OUT : Outils Techniques

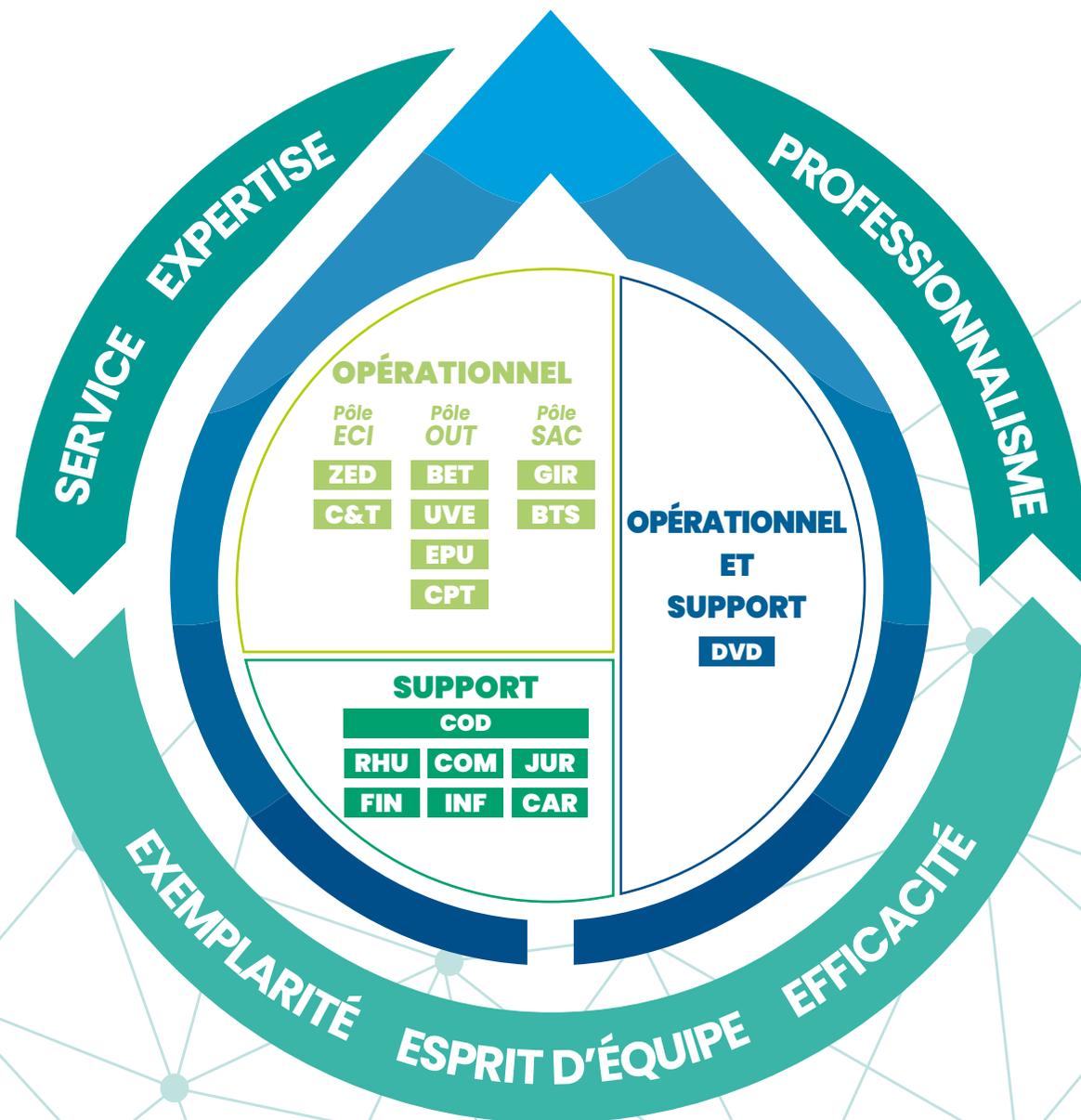
RHU : Ressources Humaines

SAC : Services aux Collectivités

UVE : Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique Thumaide

ZED : Zéro Déchet

La cartographie des processus et des liens entre chacun permet de renforcer le fonctionnement transversal.





NOTRE POLITIQUE NOS ENGAGEMENTS

NOTRE ORGANISATION ET NOS RESSOURCES

Les attentes de nos interlocuteurs

403 **collaborateurs** &
20 **administrateurs**

30 **communes**

Plus de 400.000 **habitants**

6 **filiales** (CITV, EOL'WAPI, RECYHOC, REPLIC, VAL'UP, VELORIE)

Partenaires institutionnels
(SPGE, Aquawal, Copidec, BW2E)

Partenaires dans la gestion des déchets (IDEA, IDELUX, DUFOUR, RENEWI, VEOLIA, VANHEEDE)

Partenaires incontournables du territoire (IDETA, IEG, Conseil de Développement, ASBL WAPI 2040 Conférence des bourgmestres)

Partenaires de l'économie sociale

Autorités Publiques

- 1 unité de valorisation énergétique
- 26 recyparcs
- plus de 1.000 points d'apport volontaire
- 3 dalles de compostage
- 50 stations d'épurations en activité
- 192 stations de pompage
- 337 km de collecteurs
- 1.601 déversoirs d'orage

- 122.292 tonnes de déchets recyclés
- 167.759 MWh renouvelables produits
- 30 millions m³ d'eau épurés
- 70 km de canalisations posées
- 75 km de canalisations inspectés
- 1.607 avis d'urbanisme traités
- 30 audits énergétiques réalisés

COLLABORATEURS SAVOIR-FAIRE



- 355 hommes
- 48 femmes
- 26 personnes engagées
- 222 jobistes
- 63 secouristes
- 10 084 heures de formation

MOYENS FINANCIERS

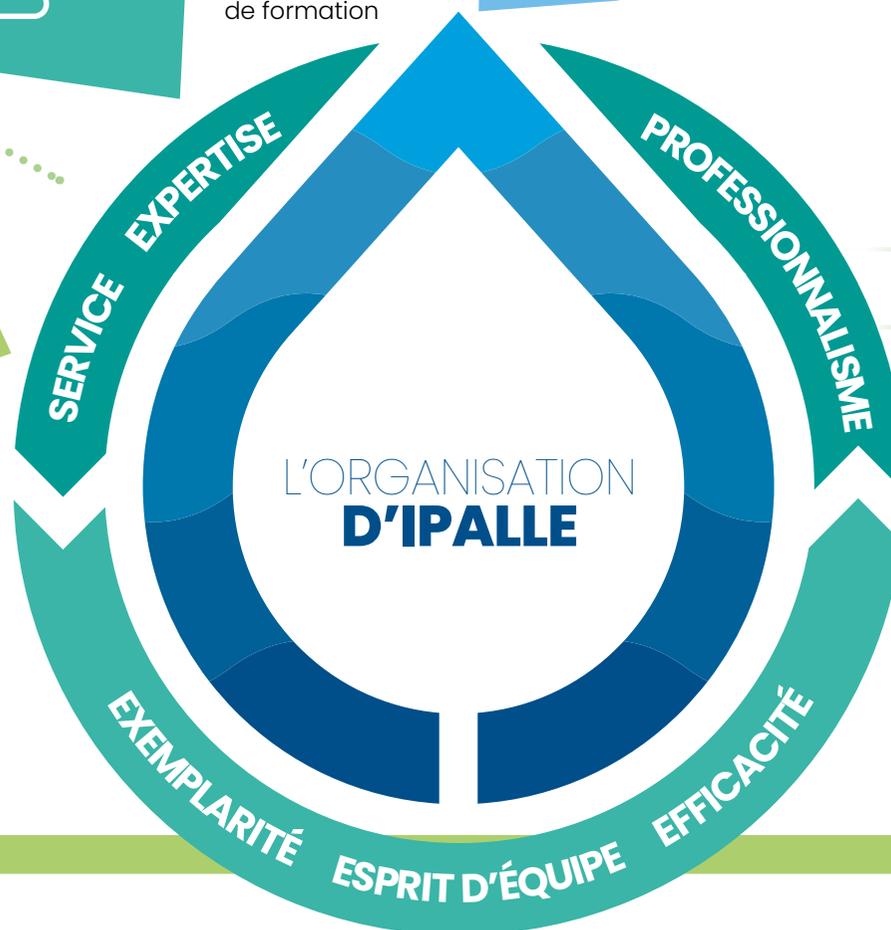


- 8.347.310 € de subsides
- 56.786.046 € de chantiers liés à l'épuration

IMPLANTATIONS & INFRASTRUCTURES



RÉALISATIONS



AXES STRATÉGIQUES ET AXE SUPPORT

NOS ENGAGEMENTS PRINCIPAUX POUR 2023–2025

NOTRE CONTRIBUTION AUX 17 ODD

Ipalle s'engage à :

Ancrer les territoires dans la transition énergétique



- Réduire les consommations énergétiques de ses sites
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Promouvoir la rénovation énergétique du bâti privé et public



Améliorer la résilience du territoire



- Accompagner les communes à atteindre leurs objectifs des PAEDC (Plan d'Actions Energie Durable et Climat)
- Accompagner les communes dans la lutte contre les inondations



Changer les modes de consommation



- Diminuer les consommations de réactifs de ses sites et épargner les ressources naturelles
- Promouvoir l'économie circulaire et le développement durable



Gérer les sites et les activités de manière toujours plus efficace et en toute sécurité



- Être une société attractive et valorisante
- Offrir un conseil et un service de qualité
- Améliorer le système de management intégré
- Se conformer à la réglementation applicable et s'adapter au contexte à venir



- Procurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents, éliminer les dangers et réduire les risques
- Travailler sur la culture sécurité, la consultation et l'implication de tous les collaborateurs dans la démarche de prévention



- Être performante, éco-exemplaire et réduire les impacts sur l'environnement



**SATISFACTION
DES
INTERLOCUTEURS**

LES PÔLES TRANSVERSAUX

RESSOURCES HUMAINES

La notoriété d'IPALLE tient essentiellement à la valeur de son personnel, reconnu pour son efficacité et son professionnalisme. Il est donc essentiel de pouvoir maintenir ce niveau qualitatif obtenu à ce jour, notamment par un recrutement basé exclusivement sur les compétences des candidats depuis une trentaine d'années.

La fonction RH en termes d'activités, de rôles et de compétences nécessaires, évolue sans cesse dans un contexte de plus en plus complexe et interconnecté où les défis se multiplient.



Parmi ces défis, la gestion des nouvelles technologies, la coexistence dans l'entreprise du fait de l'allongement de la vie active de 3 voire 4 générations au travail, les aspirations des nouvelles générations et l'interconnexion dans les entreprises et à l'extérieur nous obligent à repenser la façon d'attirer les collaborateurs, donc les talents, de les former, de les fidéliser et de créer de la valeur.

CHARLOTTE EMAER, gestionnaire payroll

« Travailler au sein du département « RH », c'est apprendre chaque jour. Les changements au niveau de la législation sociale sont nombreux et réguliers. Il faut donc toujours être à la page ! La gestion de la paie requiert quant à elle de la rigueur, de l'organisation et de la précision. Il faut pouvoir aussi être à l'écoute, informer et renseigner au mieux les membres du personnel. Un service qui a toute son importance dans le quotidien professionnel. Chez nous, les jours se suivent et ne se ressemblent pas ! »

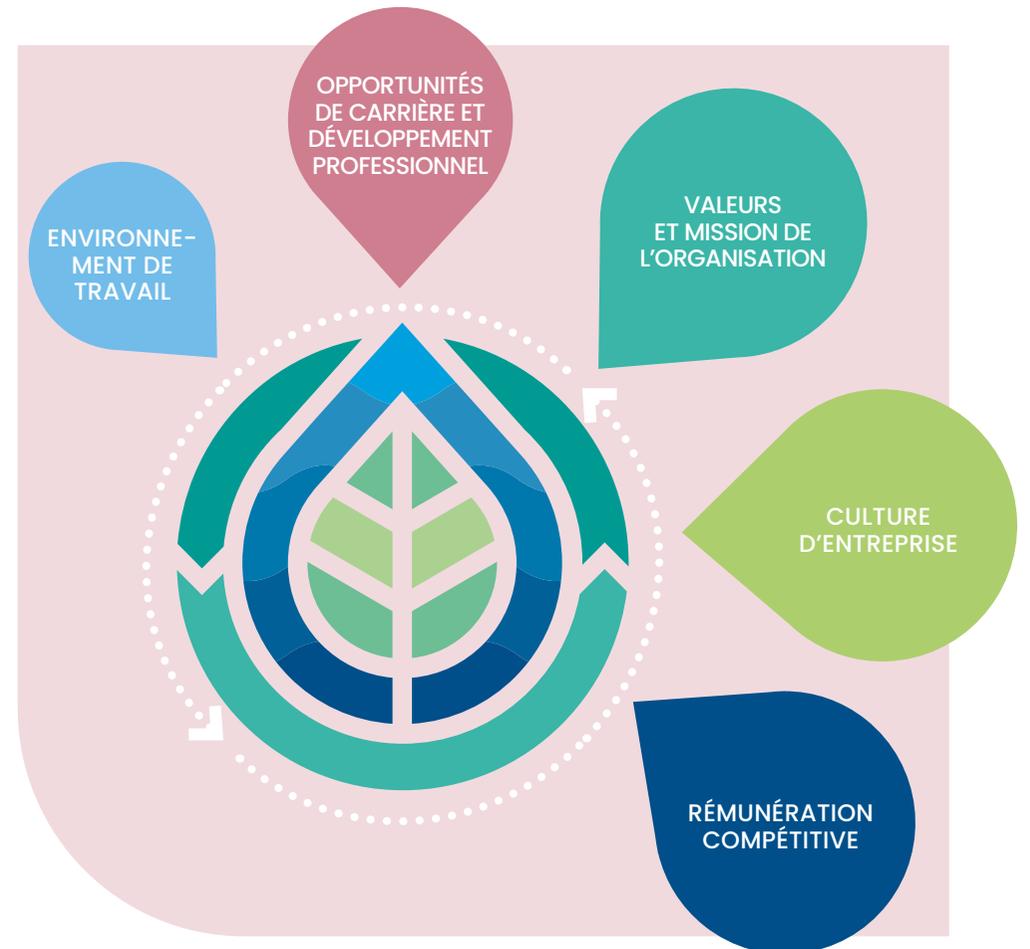


L'équipe RH pilote très largement les activités traditionnelles de la GRH que sont le droit social et les relations sociales, et reste dès lors leader sur les questions de recrutements, formations, rémunérations. Ces axes traditionnels de la gestion des RH sont également marqués par l'accélération du rythme réglementaire et de l'importance accrue du bien-être au travail. Ceci oblige l'équipe à consacrer une partie non négligeable de son temps au dialogue social et à la mise en œuvre de l'arsenal législatif « qualité de vie au travail ».

De plus, IPALLE ayant choisi, il y a 3 ans, de faire évoluer ses principes de management vers un nouveau modèle de management plus participatif, la fonction RH actuelle doit s'imposer à la fois comme :

- un régulateur social (relations sociales),
- un expert administratif (droit social),
- une fonction support au service des managers,
- une fonction stratégique, notamment pour le pilotage du changement et des outils collaboratifs.

Le pilotage des missions stratégiques, quant à lui, sera partagé / co-construit entre le département RH et le comité de direction pour les questions de gestion des talents, de communication RH, de qualité de vie au travail, de pilotage du changement et des outils collaboratifs.



LES OBJECTIFS 2023-2025

Société attractive, valorisante, prospère, collaborative

- Réaffirmer la procédure d'accueil et d'accompagnement des travailleurs et des intérimaires (formation dans le cadre de l'exploitation, de la sécurité, de l'EMAS et information sur le bien-être au travail)



2023



- Réaffirmer notre stratégie de recrutement (job days, participation à des jurys d'examens, mise en place d'indicateurs de recrutement,...)
- Développer la culture du feed-back et mettre en place des entretiens d'évolution



EN CONTINU

- Développer et suivre le programme de formation
- Partage systématique obligatoire de l'acquis



2023



IPALLE s'engage à préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs

- Développer une politique de gestion de l'absentéisme (lutter contre l'absentéisme, réintégration des malades de longue durée, analyse des causes,...) et mettre des actions en faveur du bien-être au travail



EN CONTINU

IPALLE s'engage à être à l'écoute, à conseiller et à offrir un service de qualité à ses parties prenantes internes et externes

- Gestion prévisionnelle du personnel (prévoir les besoins en ressources humaines, anticiper les départs en retraite, etc.)



2023





LA COMMUNICATION

Le service communication organise ses missions sur trois volets, tant en Wallonie picarde qu'en Sud-Hainaut : en externe, en interne, au niveau institutionnel.

Communication externe

Le service communication s'attache à sensibiliser les citoyens à une **gestion responsable de l'environnement**. Dans cette optique, la concrétisation d'actions sur le terrain s'accompagne d'une pédagogie claire, efficace et susceptible de toucher le plus grand nombre. Il s'avère nécessaire d'élargir la cible afin de toucher des catégories de publics actuellement moins sensibilisés.

Transversale par nature, la communication œuvre en appui de chaque secteur d'activités de l'intercommunale : la collecte et l'assainissement des eaux usées, la gestion de l'énergie et la promotion de l'utilisation des sources renouvelables, la gestion des déchets intégrée au sein d'une économie circulaire, et en particulier la prévention des déchets qui nécessite une sensibilisation constante du public.

S'appuyant sur une grande diversité de supports médiatiques, le service communication cultive **l'image** positive de l'intercommunale en mettant en exergue ses réalisations, ses innovations et le dynamisme de ses différents services.

Des changements interviennent dans les habitudes des citoyens (tri de nouveaux déchets, développement de points d'apport volontaire, isolation des bâtiments, etc.), ce qui nécessite la mise en œuvre d'autant de **campagnes de communication**.

Suite à une enquête menée auprès d'un échantillon de quelques centaines de citoyens, les vecteurs de communication doivent évoluer : les réseaux sociaux historiques (Facebook, ...) sont de moins en moins utilisés par les jeunes générations et les médias traditionnels ne font plus recette.

Il est ainsi proposé d'étudier, en 2024, la faisabilité de la création d'une application « Ipalle » à destination de la population et qui regrouperait sous forme ludique, nos différents messages de sensibilisation.

Communication interne

L'intercommunale emploie plus de 400 collaborateurs aux profils diversifiés. Il est fondamental de les **fédérer** dans une arborescence de valeurs communes ayant pour tronc commun le projet de l'entreprise. Le service communication vise à informer l'ensemble du personnel sur les activités en constante évolution dans chaque secteur.

En collaboration avec le service des Ressources Humaines, la communication interne sera redynamisée, non seulement par la poursuite d'actions déjà mises en œuvre mais aussi par le biais de nouvelles initiatives. L'information directe vers le personnel sera privilégiée, afin de favoriser son implication et de favoriser la cohésion.

Communication institutionnelle

La communication institutionnelle participe à la promotion de **l'image** de marque de l'intercommunale et à la connaissance de l'ensemble de ses activités par les citoyens. Elle vise aussi à informer un **public spécialisé** des activités et objectifs de l'entreprise.

YZA DEHON, Adjointe en communication et prévention

« La communication, on s'en sert tous chaque jour. Et pourtant, cela reste un domaine parfois complexe : un véritable challenge quotidien pour rendre l'information accessible, compréhensible afin qu'elle puisse produire du fruit ou des changements de comportements. Travailler pour la « com », c'est être capable de s'adapter, de se renouveler, d'apprendre et de comprendre les nombreux métiers que rassemble IPALLE et les enjeux de la société. C'est aussi prendre soin de l'image de cette institution et aider chacun à s'y impliquer et à s'approprier ses missions. Services aux citoyens, développement durable, protection de l'environnement, outils techniques, tellement de domaines qui méritent d'être représentés et compris »

LES OBJECTIFS 2023-2025

Communication interne

Améliorer la connaissance des services d'IPALLE au sein du personnel

- Présentations des différents services de l'intercommunale aux membres du personnel



EN CONTINU



Communication externe

Toucher des publics non sensibilisés actuellement

- Organisation de séances d'information (présentation d'IPALLE et sensibilisation à l'environnement) à l'attention de fédérations professionnelles, offices de tourisme, enseignants, syndicats d'immeubles, sociétés de logement, responsables de CPAS...



EN CONTINU



Favoriser les comportements respectueux de l'environnement

- Lancement d'une campagne d'évaluation des points d'apport volontaire et mise en place d'actions découlant de ses conclusions



2023



- Réalisation d'une campagne d'information sur le tri des déchets organiques



2024-2025

Sensibiliser aux risques liés à la collecte des déchets.

- Action de sensibilisation à la sécurité du personnel de collecte
- Action de sensibilisation à la sécurité du personnel des recyparcs



2023



Informier et sensibiliser le public scolaire.

- Publication d'une cinquième bande dessinée, consacrée à l'énergie



2023



Développer la communication numérique

- Refonte du site internet www.ipalle.be



2023



Améliorer la communication vers le grand public

- Lancer une étude afin de vérifier l'intérêt d'une application «Ipalle»



2024

Développer l'image d'IPALLE, informer le public sur ses réalisations, accroître la transparence et la compréhension de nos actions

- Diffusion d'informations via la presse, les bulletins communaux, les newsletters, le web



EN CONTINU

Communication institutionnelle

Faciliter les développements de liens transversaux entre IPALLE et ses différents partenaires

- Consulter les communes sur leurs attentes et renforcer la collaboration avec les personnes ressources



2023





FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION

La qualité de l'information financière est indispensable afin de permettre aux instances de l'intercommunale les prises de décision adéquates en termes d'investissements productifs générateurs de croissance. C'est pourquoi les équipes du département Finances et Contrôle de gestion travaillent à l'amélioration continue des process afin d'absorber le développement de l'Intercommunale et permettre le suivi des indicateurs de performance (KPI's) de chacun de nos secteurs d'activités et de nos filiales.

Pour rappel, IPALLE est comptablement organisée au travers de 10 secteurs d'activité ayant chacun leurs comptes propres. De même, IPALLE est administrateur-délégué, en charge du suivi financier, de 4 de ses 12 filiales actives actuelles. C'est donc non moins de 14 clôtures de compte qui sont trimestriellement établies, analysées et commentées. Il est dès lors proposé de revoir l'organisation de l'équipe, en termes de compétences afin de nous permettre de maintenir le niveau de qualité et de régularité de l'information financière émise.

Outre les moyens humains, les moyens IT sont une deuxième piste d'amélioration indispensable au maintien de la qualité de l'information financière. Certains axes de développement majeurs sont cités ci-après.

LES OBJECTIFS 2023-2025

IPALLE s'engage à être à l'écoute, à conseiller et à offrir un service de qualité à ses parties prenantes internes et externes

- Gestion intégrée et digitalisation des factures



2023-2024

- Workflow électronique de la gestion de la commande à l'encodage des factures. Développement des KPI's et de reportings intégrés par secteur d'activités



2023-2024

- Maintenance et développements Informatiques



2023



PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le pôle développement durable s'assure que les activités d'IPALLE sont en adéquation avec les principes du développement durable.

Dans ce cadre il intervient transversalement sur l'ensemble des pôles sur les thématiques suivantes :

- Système de management & Amélioration continue
- Performances environnementales et énergétiques
- Bien-être au travail
- Développement durable et éco-exemplarité

Le pôle travaille également en assistance auprès des communes sur la thématique de la transition climatique, notamment en les aidant à mettre en œuvre leurs objectifs des PAEDC (Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat).

Le pôle développement durable participe aux 2 objectifs phares suivants :

Améliorer la culture sécurité

IPALLE accorde une importance primordiale à la sécurité et au bien-être de ses collaborateurs et fournit, à cet effet, les moyens techniques et matériels requis. Néanmoins, force est de constater que les accidents de travail surviennent encore et sont généralement liés aux comportements. Dans ce cadre, IPALLE a décidé de se faire accompagner pour la mise en place d'une nouvelle culture sécurité en modifiant les comportements. La démarche s'appuie sur un groupe de 65 ambassadeurs internes formés « VCA » ou conseiller en prévention de niveau 3.

Ceux-ci seront impliqués dans la définition des risques critiques, dans la réalisation de toolbox meeting, dans la sensibilisation à la remontée d'informations sur les situations dangereuses,...

ANNE-LISE VANDAMME, conseiller en prévention

« Le conseiller en prévention est un peu partout dans l'intercommunale. Il ne fait pas partie intégrante de l'exploitation, mais peut être consulté par tous, travailleur et ligne hiérarchique, et cela pour des sujets très variés allant de la technique au psychosocial. Cette fonction est très motivante si on évolue sur un lieu de travail où l'employeur considère la sécurité comme une priorité, comme c'est le cas pour IPALLE. »



Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti privé sur notre territoire grâce à Wap'isol

Wap'isol est une plateforme créée par IPALLE qui vise à promouvoir la rénovation énergétique des logements et l'emploi local.

Une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) agit dans le cadre des objectifs wallons en termes de rénovation des logements, d'énergie, et de performance environnementale, et propose des missions intégrées d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches et leurs projets de rénovation. Les buts découlent des objectifs wallons, qui visent entre autres à ce que les logements atteignent le label A d'ici 2050. L'audit logement et l'entrepreneur sont évidemment les éléments centraux dans ce processus de rénovation global des logements.

Les objectifs des PLRE sont multiples et notamment :

- Sensibilisation du grand public aux questions énergétiques et environnementales liées aux logements ;
- Sensibilisation des ménages sur les aides, les comportements et les investissements économiseurs d'énergie ;
- Sensibilisation des ménages aux questions des choix des produits, de techniques et de systèmes les plus respectueux de l'environnement ;
- Mise en place d'une base de données de professionnels de qualité qui adhèrent aux valeurs de la PLRE ;
- Accompagnement des candidats rénovateurs tout au long du processus de rénovation y compris pour l'analyse des devis et l'obtention des primes.

Grâce aux subsides obtenus via deux appels à projets lancés par la Wallonie, Wap'isol s'est fixé l'objectif d'accompagner au minimum 400 candidats vers le label A de 2022 à 2024.

Après 18 mois de fonctionnement de la plateforme les objectifs initiaux ont été largement dépassés. 500 candidats sont actuellement accompagnés, plus de 350 audits réalisés et 150 dossiers sont en cours de travaux.



LES OBJECTIFS 2023-2025

Systeme de management et amelioration continue

- Developper la gestion par processus a l'ensemble d'IPALLE



EN CONTINU

- Revoir la gestion informatisee du systeme de management



2024

- Renforcer la remontee des dysfonctionnements, incidents, accidents et l'analyse des causes
- Integrer la norme ISO 45001 au systeme de management existant



EN CONTINU

Bien-etre

- **Ameliorer la culture securite** **Objectif phare**
- Systematiser le passage de passeports securite



2023



- Renforcer la prise en compte du bien-etre psychosocial



EN CONTINU

- Ameliorer la gestion des situations d'urgence



2024

Performances environnementales et énergétiques

- Augmenter la part d'énergie renouvelable sur nos sites



2023-2024

- Diminuer les quantités de réactifs consommés

- Thumaide : optimiser les quantités de charbon actif et ammoniac sur base des résultats de mesure Hg gazeux sur les fumées (- 5 % / an)



2024

- Optimiser l'efficacité énergétique des stations d'épuration

- Développer la comptabilité énergétique sur les stations d'épuration (12 stations d'épuration)



2023



- Réaliser les audits AMURE et mettre en place les actions proposées (5 par an)



EN CONTINU

- Optimiser le fonctionnement de la biométhanisation à Mouscron



2023





Développement durable et éco-exemplarité

- Sensibiliser et mobiliser le personnel d'IPALLE sur des démarches éco-exemplaires



EN CONTINU

- Développer les actions en faveur de la biodiversité



2024



- Développer une stratégie d'achats et de marchés publics responsables et durables



2024

Transition climatique

- **Contribuer à la transition énergétique du territoire** **Objectif phare**
 - Accompagner les communes dans l'atteinte de leurs objectifs de transition climatique (audits UREBA, PEB,...)
 - Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti privé sur notre territoire grâce à Wap'isol



EN CONTINU



PÔLE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. CONTEXTE

1.1. Evolution du contexte normatif et réglementaire

Les principes d'économie circulaire sont, au cours des dernières années, devenus le fondement même de la gestion des déchets ; ce qui traduit pour nos sociétés une conception plus vertueuse de la récupération et du recyclage. Le concept d'économie circulaire nous permet ainsi de reconsidérer nos objets en fin de vie non plus comme de simples déchets mais comme de réelles ressources.

L'Europe et la Wallonie ont, ces dernières années, adopté différents trains de mesures sur l'économie circulaire, afin d'inciter les entreprises et les consommateurs à accélérer la transition vers une économie plus durable.

Les actions clés qu'entend développer la Commission européenne sont notamment les suivantes :

- Des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire, notamment une méthode commune de mesure, une amélioration des pratiques en matière d'indication de la date de consommation et des instruments pour atteindre l'objectif mondial visant à diminuer de moitié les déchets alimentaires d'ici 2030.
- Une stratégie sur les matières plastiques dans l'économie circulaire, abordant des questions telles que la recyclabilité, la biodégradabilité et la présence de substances dangereuses.

D'autre part, une proposition de révision de la législation fixe des objectifs clairs de réduction des déchets et trace une voie ambitieuse, crédible et à long terme. Afin de garantir une mise en œuvre efficace, les objectifs de réduction des déchets sont assortis de mesures concrètes pour éliminer les obstacles sur

le terrain et faire face aux différentes situations dans les États membres. Les principaux éléments sont les suivants : un objectif de recyclage de 65 % des déchets municipaux d'ici à 2030 ainsi qu'un objectif de recyclage de 75 % des déchets d'emballages d'ici à 2030.

Il convient également d'encore rappeler l'obligation de proposer aux citoyens, à partir du 1er janvier 2024, la séparation des matières organiques (FFOM) des déchets ménagers résiduels (DMR) en vue de leur biométhanisation ou de leur compostage, y compris à domicile.

Enfin, il conviendra d'être attentif aux impacts de la transposition en droit wallon des dispositions de la directive sur les plastiques à usage unique (directive SUP), y compris en ce qui concerne la gestion des déchets sauvages et la propreté publique.

CARL DROPSY,
coordinateur technique des collectes
sélectives et des recyparcs

« Le relationnel est une partie importante de mon travail de terrain : il faut pouvoir informer, écouter, échanger avec des publics très variés, que ce soit avec les collègues des recyparcs, des collectes, des bureaux... ou bien avec les citoyens, les communes, les écoles... C'est cela qui est enrichissant au quotidien. »



1.2. Evolution du contexte financier

L'augmentation des objectifs de recyclage et l'élargissement des flux destinés à être recyclés s'insèrent dans un contexte économique et financier demeurant complexe.

Les coûts de collecte, de transport et de recyclage des déchets demeurent en effet croissants et dépendent, pour nombre d'entre eux, d'éléments externes notamment liés au contexte socio-économique mondial. La crise mondiale que nous rencontrons accentue encore ces impacts sur les coûts de gestion des déchets ménagers.

IPALLE entend, dans ce contexte, limiter autant que possible la répercussion des fluctuations de coût de marché sur les citoyens pour les années 2024 et 2025.

2. AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

2.1. Présentation

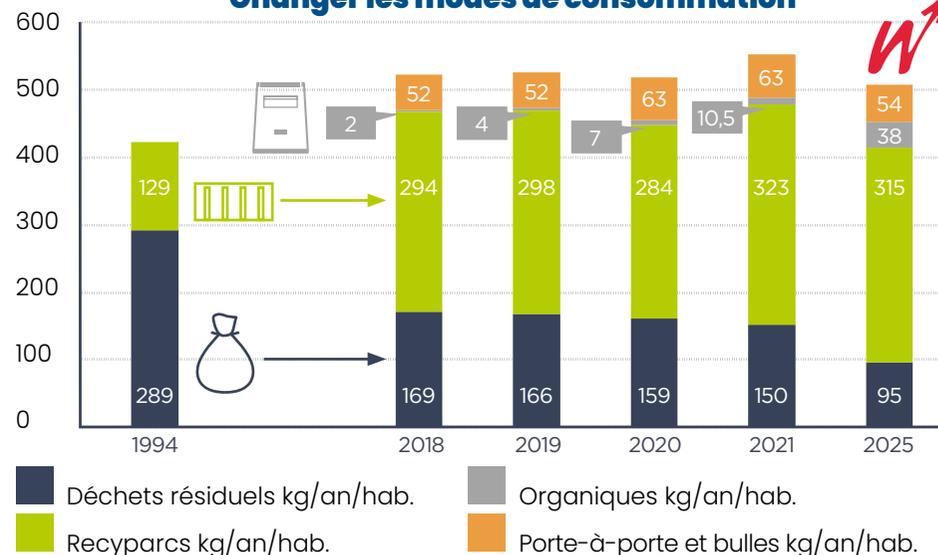


IPALLE a, depuis sa création, toujours veillé à demeurer à la pointe des méthodes de gestion de déchets tout en maîtrisant l'évolution des coûts de gestion. Différentes filières de valorisation ont ainsi été développées par l'intercommunale, que ce soit dans la gestion des matériaux inertes (Recyhoc), des terres (Vélorie) ou des plastiques rigides et, plus récemment encore, du plâtre (Replac).

Les axes stratégiques que l'intercommunale souhaite développer au cours des prochaines années entendent poursuivre cette politique tout en analysant, pour chaque flux, les différentes possibilités de valorisation sur base d'une évaluation technico-économique et d'une analyse du cycle de vie.

Tout en mettant en œuvre les objectifs fixés par les réglementations wallonne et européenne, il s'agira d'accentuer l'adhésion de la population aux moyens de séparation des déchets organiques des déchets ménagers résiduels, que ce soit, prioritairement, par les moyens de

Changer les modes de consommation



compostage à domicile ou collectifs (de quartier, en entreprise, etc.), par les moyens de collecte en points d'apport volontaire (PAV) là où le compostage est plus difficile voire impossible. Il sera, dans ce contexte, procédé à des analyses de composition des sacs de déchets résiduels afin de disposer de données actualisées devant notamment permettre de mieux cibler les actions de sensibilisation en vue d'un meilleur tri des déchets.

D'autre part, le plan stratégique entend répondre aux nombreuses évolutions et contraintes financières évoquées ci-avant en vue de s'adapter et, lorsque cela est encore possible, optimiser les modes de fonctionnement, afin de maîtriser, autant que faire se peut, les impacts financiers pour les communes associées et, in fine, les ménages.

La construction d'une dalle de regroupement et de pré-traitement du bois B collecté sur les recyparcs s'inscrit dans cet objectif de meilleure maîtrise des coûts et contribuera au développement de l'économie circulaire sur notre territoire par une valorisation locale de cette biomasse.

De même, le lancement d'un partenariat public-privé pour la gestion des déchets organiques doit permettre une maîtrise de l'évolution des coûts de cette filière sur le long terme.

2.2. Vers un territoire Zéro Déchet

IPALLE entend demeurer le partenaire de référence des autorités publiques et des associations pour le déploiement des différentes actions de prévention. Elle souhaite encore renforcer ce positionnement par, notamment, un appui important apporté au développement de la ressourcerie sur le territoire du Sud-Hainaut par l'aménagement d'un nouveau bâtiment et, en Wallonie picarde, par le réaménagement du site du recycparc de Tournai II en une Maison du « Zéro Déchet ».

Ce projet, retenu dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, a pour objectif de mettre en exergue, sur un seul et même site, la chaîne de valeur de la prévention des déchets en vue du développement d'une économie régénérative. Il inclut trois axes menés en partenariat avec l'économie sociale :

- Le Préau'vention, recycparc 2.0 où les citoyens seront, avant de poser le geste de jeter, amenés à déposer leurs objets en vue d'une réutilisation ;
- L'espace « Seconde Chance & Bricoleur actif » qui offrira à la ressourcerie Le Carré, partenaire du projet, un espace de regroupement, de tri, d'upcycling des biens et matériaux ;
- L'espace « Le Partage » offrant, outre un espace de restauration local et solidaire, un lieu de formation et d'éducation au zéro déchet.



ROMUALD VERSAEVEL, gestionnaire du centre de transfert des déchets

« En me levant le matin, je sais que j'apporte ma pierre à l'édifice pour la protection de l'environnement. Gérer les déchets des citoyens est un travail nécessaire et important. »



2.3. Une gestion toujours plus efficiente

IPALLE dispose aujourd'hui d'infrastructures performantes et offre aux citoyens des services parmi les plus larges proposés en Région wallonne et en Belgique. Avec des recyparcs ouverts 60 heures par semaine en été et plus de 50 heures en hiver, dont le dimanche matin, IPALLE est l'intercommunale wallonne la plus accessible.

- IPALLE entend maintenir ce niveau de qualité par la poursuite de son plan de rénovation des recyparcs ;
- Ipalle poursuit également le déploiement de méthodes de collectes innovantes via des points d'apport volontaire en vue, à terme, de contenir l'évolution des coûts de collectes des déchets et de préserver au mieux l'intérêt environnemental. Un axe de développement porte sur une plus grande récupération des matériaux de construction en vue de les aiguiller vers la matériauthèque ;
- Différentes pistes de réflexion sont mises en oeuvre en vue d'apporter une gestion économiquement et environnementalement encore plus efficiente en vue de sensibiliser les familles produisant de grandes quantités de déchets, notamment par les actions de prévention (mulshing, près fleuris,...) et par une révision des quotas.

2.4. Vers une gestion encore plus collaborative

La gestion des différents projets menés se veut de plus en plus collaborative, tant en interne au sein des différentes équipes, qu'en externe avec nos partenaires, nos communes associées ou les citoyens.

Sont notamment poursuivies les collaborations avec nos bénévoles, guides composteurs et « zéro déchet », en vue d'accentuer la sensibilisation de la population. La création d'un site internet de partage & échange de biens entre citoyens sera également envisagée en vue de développer l'économie de la fonctionnalité au sein de notre territoire.

Enfin, avec nos communes associées, sera analysée la possibilité, à terme, de disposer d'agents constatateurs intercommunaux afin de permettre au personnel présent sur le terrain d'acter les infractions environnementales qu'ils constateraient.



FRÉDÉRIC JOURET,
agent de recyparc

« Nous sommes le premier maillon de la chaîne de la gestion des déchets. Donner des explications claires et précises sur le tri aide à une bonne utilisation du recyparc par les citoyens. Un bon rapport avec l'utilisateur est primordial dans ma fonction. »



LES OBJECTIFS 2023-2025

Vers un territoire Zéro Déchet

Implémenter une méthodologie ZD

- Développer des conférences ZD pratico-pratiques « do it your self »



2024-2025

- Réaliser des audits de gaspillage alimentaire au sein des collectivités



2025

- Rénover le bâtiment de la ressourcerie du Sud-Hainaut



2024

- Développer les lieux de récupération dans les recyparcs



2023



Développer la réutilisation et l'économie de la fonctionnalité

- Construire la Maison Zéro Déchet sur le site « Bastions » **Objectif phare**



2025

Vers une gestion toujours plus efficiente

Collecte de nouveaux flux

- Matelas – mise en service d'une collecte dans tous les recyparcs



2023



- Poursuite des recherches de possibilités pour les isolants (laines de verre, etc.)



EN CONTINU



Maîtriser au mieux l'évolution des coûts

- Revoir les quotas déchets verts



2023



- Gérer le bois collecté via une filière locale



2024

- Développer la récupération des matériaux de construction

Objectif phare



2025

Disposer d'infrastructures de qualité

- Poursuite du plan de rénovation des recyparcs



EN CONTINU

- Développer encore le réseau des PAV



EN CONTINU

Diminuer la quantité de déchets ménagers résiduels en intensifiant la séparation des déchets organiques de cuisine

- Conclure un partenariat public-privé pour la gestion des matières organiques

Objectif phare



2023



Vers une gestion encore plus collaborative

Avec nos communes

- Collaborer en vue d'une réduction des collectes en porte-à-porte là où c'est possible



2023



- Former des agents constatateurs intercommunaux



2024

Avec les citoyens

- Augmenter le nombre de ménages séparant les matières organiques



EN CONTINU

- Plateforme d'échange de biens réutilisables



2024

- Développer des moyens de sensibilisation à la réduction des déchets verts (prime mulching par exemple)



2024

Avec nos partenaires

- Sessions d'échange/formation avec le personnel de nos prestataires



EN CONTINU

- Journée-phare de la récupération sur les recyparcs (Ressourceries/Copidec)



EN CONTINU

- Organiser un salon de la récupération / donnerie en Wapi (Ressourceries, repair café, etc.)

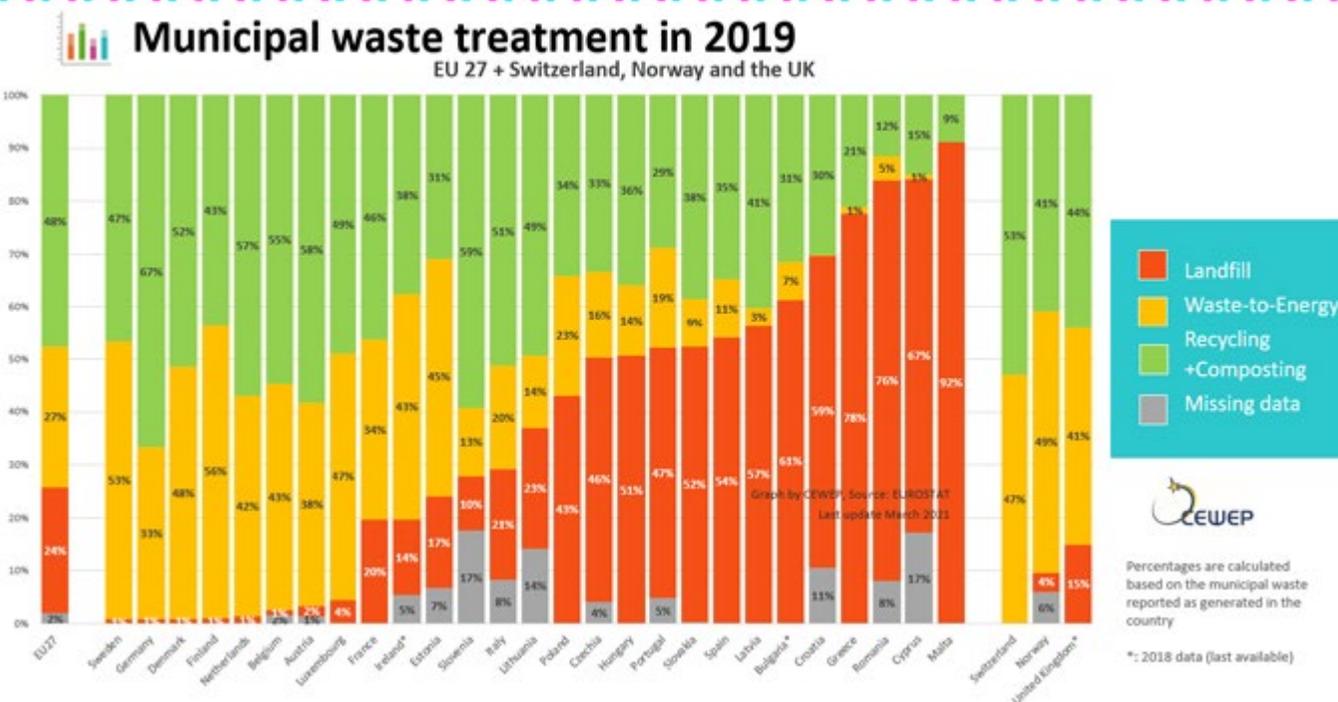


2024

PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR DÉCHETS

1. LA PLACE DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

« Valorisation énergétique » et « recyclage » ne sont pas antagonistes, bien au contraire. En Europe, là où l'incinération est la plus implantée, les filières de recyclage sont les plus développées et la mise en décharge réduite aux seuls résidus ultimes comme le montre le graphe ci-dessous (source : Eurostat).

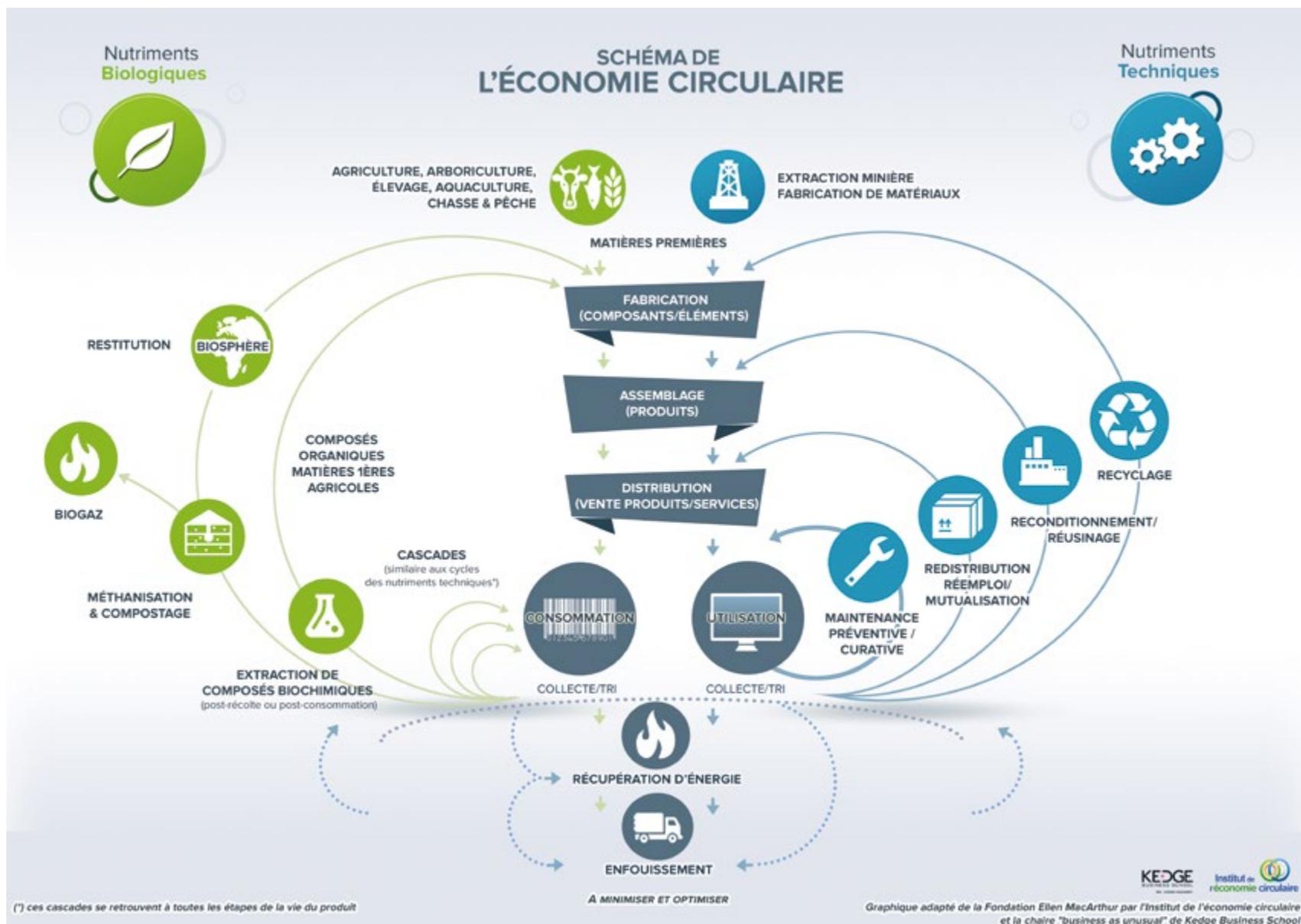


**EMMANUEL
CARDINAL,**
instrumentiste
à l'Unité de
Valorisation
Énergétique
de Thumaide



« Avec mon métier, chaque journée de travail est différente. Mon rôle consiste à intervenir, dans tous les secteurs du site, en cas de panne électrique. Je dois contribuer au fonctionnement de l'outil dans les meilleures conditions pour éliminer les tonnes de déchets qui nous arrivent quotidiennement tout en produisant de l'électricité car oui, nous sommes un producteur d'électricité, ce que beaucoup ignorent. »

La valorisation énergétique s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire. Elle offre une solution environnementale et économique pour des flux non recyclables et elle maintient ainsi les éléments polluants hors du cycle.



Il est, dès lors regrettable, de constater que la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 omet cette complémentarité en fixant comme objectif, sans nuance ni évaluation, « une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % des niveaux actuels ». De même, la suppression des subsides pour l'incinération ne sera pas, sur le plan budgétaire, neutre pour les communes.

La valorisation énergétique par incinération permet ainsi de valoriser, chaque année en Europe, plus de 90 millions de tonnes de déchets non recyclables en exportant une quantité d'électricité qui équivaut à la consommation de plus de 18 millions d'habitants, et en produisant de la chaleur pour plus de 15 millions d'habitants (Source : Cewep).

Enfin, les inondations de juillet 2021 ont démontré, à elles seules, la nécessité pour la Wallonie de disposer de réserves stratégiques de traitement sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de recyclage, de valorisation énergétique et même au niveau des centres d'enfouissement technique.

2. L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE THUMAIDE (UVE)

L'UVE de Thumaide comporte actuellement quatre lignes d'incinération de déchets permettant de valoriser en énergie électrique plus de 430.000 tonnes chaque année, ce qui correspond à la consommation annuelle en électricité de plus de 65.000 ménages. Deux des quatre fours sont en fonctionnement depuis plus de 20 ans et trois des cinq traitements de fumées fonctionnent depuis plus de 26 ans.

Nos équipes analysent, en continu, les taux de pannes et l'état de l'ensemble des installations de l'usine. Ceci permet de planifier les remplacements nécessaires afin de garantir un taux de disponibilité optimal des installations et d'assurer la pérennité de l'outil. Ces travaux s'accompagnent d'une veille technologique permettant le choix adéquat des équipements de remplacement.

Il sera de plus en plus nécessaire, au vu de l'ancienneté de certains équipements, de réaliser, en collaboration avec nos partenaires privés, une évaluation globale de chaque ligne d'incinération. Celle-ci devra prendre en compte les éléments techniques et économiques et déboucher sur un planning d'investissements de remise à niveau d'une partie ou de l'ensemble d'une ou de plusieurs lignes d'incinération.

L'évolution de la législation sur les déchets (récupération des déchets organiques, limitation sur l'utilisation des plastiques, collecte du P+MC, obligation de tri des DIB,...) et le changement comportemental de la population (« zéro déchet »,...) entraînent une évolution de la nature des déchets. La composition des déchets change et leur pouvoir calorifique aussi. Cette situation nous oblige à adapter en permanence les moyens de maintenance des outils et entraîne parfois une obligation d'adapter nos installations et nos paramètres d'exploitation.

Enfin, pour que le site de l'UVE de Thumaide reste un outil performant, à la pointe de la technologie, des projets ambitieux seront développés :

2.1 Projet Octave

Le projet Octave consiste en une installation de stockage d'énergie par batteries construite à partir d'anciennes batteries provenant de véhicules électriques.

Ne répondant plus aux prescriptions du marché automobile, les batteries de véhicules électriques doivent être remplacées au bout de quelques années de fonctionnement mais restent tout à fait adaptées pour l'utilisation de stockage d'énergie.

Une installation, d'une puissance de 1.3 MW, est en cours de construction sur le site du centre de valorisation énergétique de Thumaide. Elle aura pour but de suivre, via des cycles de « charge-décharge » alimentés par l'électricité produite par la valorisation énergétique des déchets, l'évolution des prix « imbalance » (maintien de l'équilibre réseau national). Cette installation pourra également intervenir en tant que réserve du gestionnaire du réseau électrique Elia (FCR). Ce projet s'intègre parfaitement dans le principe de l'économie circulaire et constitue une solution durable et efficace au recyclage des batteries du secteur des véhicules électriques.



2.2 Projet Hydrogène (Waste-to-wheels)

Ce projet consiste en la création d'une installation de production d'hydrogène renouvelable à partir d'un électrolyseur d'une puissance de 1MW sur le site de Thumaide.

L'électrolyseur sera alimenté par l'électricité produite par la valorisation énergétique de la fraction biogénique des déchets du site (50 % de la quantité totale de déchets). Une station de stockage-distribution sera implantée à proximité pour alimenter plusieurs véhicules.

Son dimensionnement sera basé sur l'alimentation de 4 à 8 camions de ramassage de déchets ménagers pour les 4 partenaires privés du site de Thumaide et de 3 véhicules d'exploitation pour IPALLE. Ce projet stratégique permettra aux camions de ramassage, une fois leur tournée terminée, de remplir leur réservoir à la station de distribution après un déchargement des déchets dans la fosse du site de Thumaide. L'installation permettra d'éventuelles extensions pour assurer l'augmentation des besoins futurs en cas d'utilisation massive de l'hydrogène renouvelable comme énergie pour le secteur des transports.



2.3 Projet REMIND (CARBOC)

Le projet CARBOC, repris dans le portefeuille REMIND du plan de relance, consiste en la fabrication de produits sans béton à partir de mâchefers lavés ou carbonatés par le CO₂ venant des fumées des fours.

Ce projet, mené en partenariat avec les sociétés TRBA et Roosens, permet l'utilisation de CO₂ industriel via une technologie de CUSC (Captage, Utilisation et Séquestration de CO₂) ainsi que de matières minérales secondaires. Il traduit la volonté d'utiliser des matériaux « zéro carbone ». Il se décline en deux volets :

- L'accélération de la maturation des mâchefers par injection du CO₂ dans la zone de stockage.
- La capture du CO₂ industriel lors de la cure d'éléments préfabriqués en béton ou par injection dans les bétons prêts à l'emploi (BPE).

Ce projet ambitieux démarre en octobre 2022 pour une période de 40 mois.

LES OBJECTIFS 2023-2025

UVE de Thumaide

Développement de projets innovants

- Projet REMIND (CARBOC) : fabrication de produits sans béton à partir de mâchefers lavés ou carbonatés - accélération de la carbonatation des mâchefers par l'utilisation de CO₂ venant des fumées **Objectif phare**



2025

- Développer le projet de production d'hydrogène sur le site afin d'alimenter des camions de nos partenaires ainsi que des véhicules du site



2025

Objectif phare

- Mettre en place un système de stockage d'énergie par batteries de récupération



2024

Objectif phare

- Réaliser une pré-étude sur la captation du CO₂ dans les installations



2025

- Réaliser une installation d'un traitement des boues sur les fours 6 et 7



2024

Amélioration du rendement énergétique de l'UVE

- Utiliser des énergies fatales des installations



2023

- Favoriser l'utilisation en interne d'outils électriques plutôt que thermiques (crible, clarks, camionnettes,...)



2025



Amélioration continue de nos méthodes de travail

- Améliorer le système de mesures d'épaisseur des tubes chaudières



2023



- Continuer à développer la redondance des compétences du personnel dans chaque département



2023



Amélioration de notre attractivité auprès des assureurs

- Améliorer notre indice de performance auprès des assureurs



2023



LES CHIFFRES CLÉS

DU SECTEUR « DÉCHETS »
PÔLE « ECONOMIE CIRCULAIRE »
ET PÔLE « OUTILS TECHNIQUES »

COLLECTE DU DECHET MENAGER WAPI

Les cotisations pour la collecte des déchets ménagers résiduels en Wallonie picarde en porte-à-porte et par points d'apport volontaire (PAV) ont été revues pour l'année 2024 et estimées, pour chaque commune concernée, comme suit, en intégrant les hypothèses suivantes :

Pour la collecte en porte-à-porte :

- Intégration de la réduction constatée du tonnage collecté
- Augmentation de 10% dans le cadre de la prolongation du marché actuel
- Estimation d'indexation semestrielle sur base des prix 2023 et en fonction du cahier spécial des charges (20 % gasoil et 60 % salaires) soit 3%

Pour la collecte en PAV :

- Révision et indexation des prix du marché de collecte pour 2024 (+ 3%) et d'entretien des PAV (+3 %)
- Nombre de PAV et fréquence de collecte adaptés à la réalité de chaque commune et site
- Adaptation des quantités collectées en augmentation (transfert de la collecte en PAP vers les PAV)

Commune	€/hab collecte en porte-à-porte DMR	€/hab collecte en PAV DMR
Antoing	15.28	
Ath		0.91
Beloeil	16.47	
Bernissart	16.27	2.27
Brugelette	15.81	6.64
Brunehaut	13.24	
Celles	18.27	2.17
Chièvres	17.1	2.46
Comines-Warneton	16.87	2.6
Ellezelles	17.51	0.86
Enghien	13.38	4.53
Estaimpuis	15.91	
Flobecq	20.88	3.00
Frasnes		0.83
Lessines	18.44	3.94
Leuze-en-Hainaut		3.16
Mont-de-l'Enclus	19.04	
Mouscron		5.89
Pecq	15.64	1.68
Péruwelz	16.61	0.73
Rumes	14.05	1.44
Silly	19.56	2.36
Tournai		0.50

RECYPARCS WAPI

Pour rappel, à ce jour, plus de 26 flux de matières sont collectés dans nos recyparcs. Nous reprenons ici les principaux, ainsi que le coût de transport et de traitement/valorisation budgétés pour chacun d'eux en territoire WAPI.

Type déchets	Tonnages					Recyclage-Traitement (/T)					Coût Transport (/T)				
	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu
Mitrailles	3000	3000	3000	3000	3000	-265	-265	-190	-265	-190	57	59	59	61	62
Inertes	26000	26000	26000	26000	26000	11	12	10	12	10	16	17	16	17	17
Végétaux	25000	25000	25000	25000	25000	35	35	35	35	35	35	36	40	37	42
Encombrants incinérables	10000	10000	10000	10000	10000	87	89	89	90	90	84	86	86	88	89
Encombrants non incinérables	3000	3000	3000	3000	3000	57	57	86	57	86	73	75	81	77	86
Bois	15000	14000	14000	14000	14000	42	42	29	23	29	55	56	56	58	58
DEEE (avec intervention Recupel)	3200	3200	3200	3200	3200	-211	-211	-268	-211	-268	109	112	120	115	120
Papiers Cartons - Recyparcs (avec intervention de Fost Plus)	8500	8500	8500	8500	8500	-90	-90	-90	-90	-90	52	54	55	55	57
Papiers Cartons - Porte-à-porte (avec intervention de Fost Plus)	7000	7000	7000	7000	7000	-90	-90	-90	-90	-90	76	78	76	80	78
Organiques Recyparcs	1000	1100	1100	1200	1200	74	74	74	74	74	135	138	116	142	120
Organiques PAV	4000	4500	4500	5000	5000	71	71	75	71	75	97	99	103	102	107
DSM	700	700	700	700	700	1,04€/hab	1,04€/hab	1,07€/hab	1,04€/hab	1,10€/hab	0,64€/hab	0,65€/hab	0,59€/hab	0,67€/hab	0,61€/hab

Sont également collectés les pneus, le plâtre, le verre plat, l'asbeste-ciment et les plastiques rigides.

Le schéma d'investissement de nouveaux recyparcs ou d'agrandissement de recyparcs existants est budgété comme suit :

Recyparc	Mise en exploitation	Investissement
Ath	01/10/23	1.600.000 €
Chièvres-Brugelle-Lens	01/01/25	1.600.000 €
Tournai 1	01/04/25	1.600.000 €
Tournai 2	01/07/25	1.600.000 €
Silly-Enguien	01/10/25	1.600.000 €



La révision des coûts constitutifs du service des recyparcs concerne principalement les coûts de transport, de traitement et de valorisation des matières collectées, détaillées ci-dessus, ainsi que l'indexation des frais de personnel.

Sur base de ces estimations, le détail du coût de la gestion des recyparcs évolue comme suit pour les années 2024 à 2025 sur la Wallonie picarde :

€/hab	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu
Coût externalisé	18,01 €	18,73 €	17,53 €	18,98 €	18,97 €
Frais des équipements	1,36 €	1,26 €	1,56 €	1,79 €	1,94 €
Personnel	12,60 €	13,41 €	13,44 €	14,60 €	14,66 €
Frais de fonctionnement et FG	2,21 €	2,21 €	2,21 €	2,20 €	2,20 €
Autres charges exploitation	- €	- €	- €	- €	- €
Charges financières et fiscales	0,30 €	0,26 €	0,26 €	0,22 €	0,22 €
Coût du service	34,49 €	35,88 €	34,99 €	37,79 €	38,00 €

Sur base de la composition du coût de gestion des recyparcs (30 % de coût de transport, 25 % de coûts salariaux, 45 % autres), il est proposé d'indexer les cotisations sur base de la formule suivante et des valeurs suivantes pour 2024 :

$$M = Mo (0,30 * INDEX TRANSPORT + 0,25 * S / So + 0,45 IPC)$$

Où :

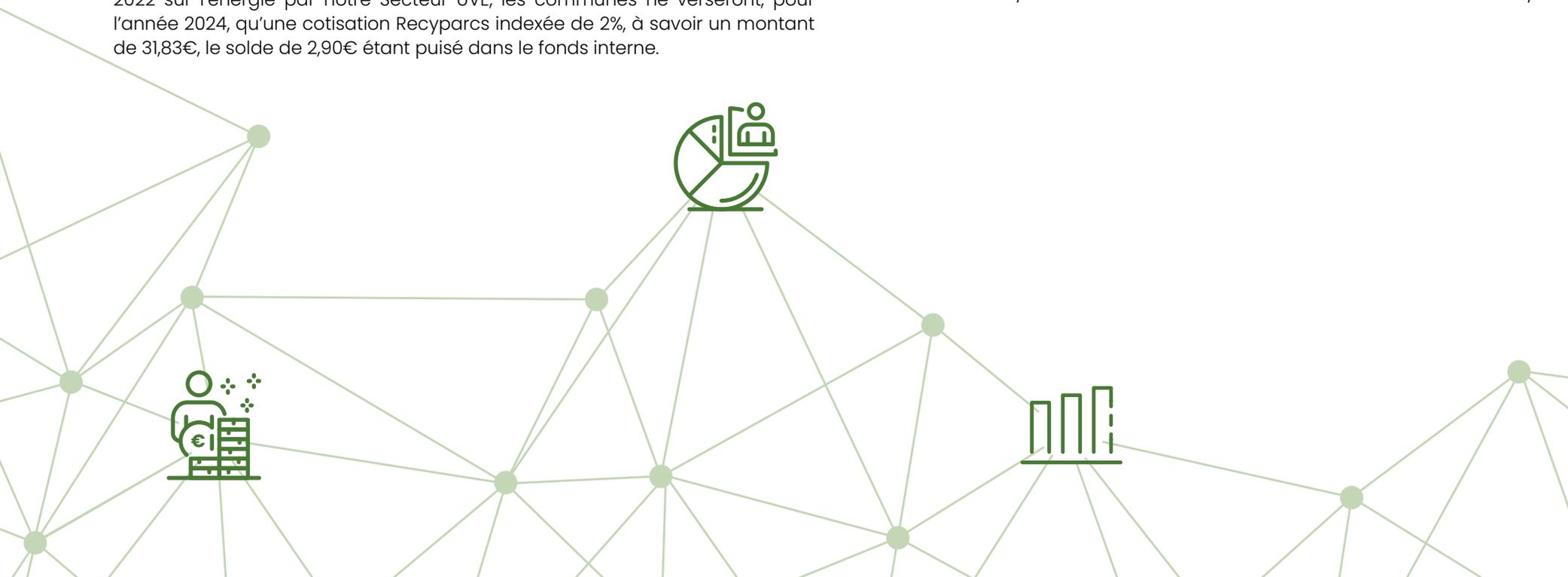
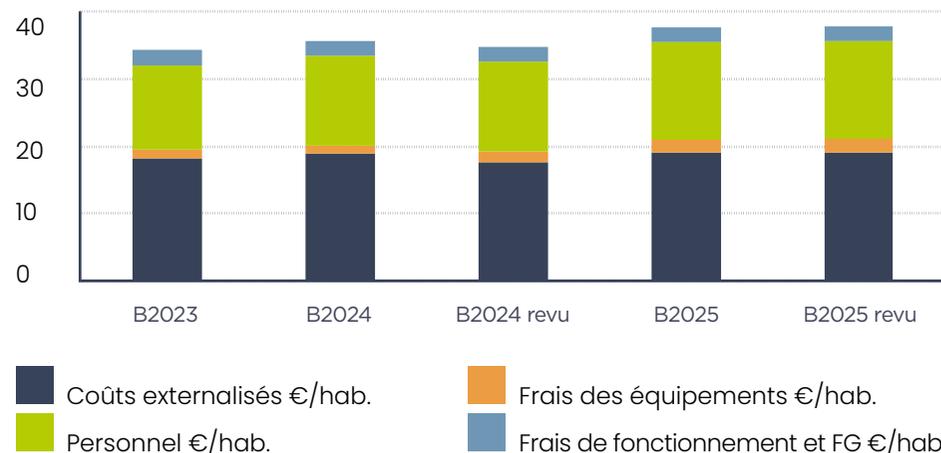
M = montant de la cotisation

S = index salarial (salaire horaire moyen)

IPC = indice des prix à la consommation

Sur base de cette formule d'indexation, la cotisation est fixée à 34,73 €/hab pour 2024 et est estimée à 35,43 €/hab pour 2025.

Etant donné la constitution d'un fonds interne, décidé en Assemblée générale de juin 2023, et alimenté au travers des recettes exceptionnelles réalisées en 2022 sur l'énergie par notre Secteur UVE, les communes ne verseront, pour l'année 2024, qu'une cotisation Recyparcs indexée de 2%, à savoir un montant de 31,83€, le solde de 2,90€ étant puisé dans le fonds interne.



Secteur PC (en €)

	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	4.469.251	4.479.251	4.621.940	4.489.251	4.642.026
Autres produits d'exploitation	14.807.867	15.263.295	15.603.981	15.666.171	16.063.635
Ventes et prestations	19.277.118	19.742.546	20.225.921	20.155.422	20.705.661
Approvisionnements et marchandises	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000
Services et biens divers	11.437.470	11.721.870	11.460.706	11.841.644	12.008.047
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.679.973	6.999.343	7.302.341	7.451.526	7.821.056
Amortissements	918.223	1.046.089	1.017.536	1.337.644	1.265.091
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	19.335.666	20.067.302	20.080.584	20.930.814	21.394.195
Résultat d'exploitation	-58.548	-324.757	145.337	-775.392	-688.534
Produits financiers	17.279	17.797	17.797	18.331	18.331
Charges financières	122.512	109.590	109.590	96.013	96.013
Bénéfice courant avant impôts	-163.781	-416.549	53.545	-853.074	-766.216
Impôts sur le résultat	-2.415	-63.107	52.917	-166.238	-147.023
Résultat de l'exercice	-161.367	-353.442	628	-686.836	-619.193

Résultats atteints sur base de la cotisation appelée indexée, sans comblement du coût réel.

SECTEUR SUD-HAINAUT

Le secteur Sud-Hainaut intègre la gestion des recyparcs de la zone ainsi que la collecte et le transfert du déchet ménager des communes du Sud-Hainaut vers l'UVE de Thumaide.

Recyparcs Sud-Hainaut

Pour rappel, à ce jour, plus de 26 flux de matières sont collectés sur nos recyparcs. Nous reprenons ici les principaux, ainsi que le coût de transport et de traitement/valorisation budgétés pour chacun d'eux en territoire Sud-Hainaut.

Type déchets	Tonnages					Recyclage-Traitement (/T)					Coût Transport (/T)				
	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu	B2023	B2024	B2024 revu	B2025	B2025 revu
Mitrailles	360	360	360	360	360	-265	-265	-190	-265	-190	75	77	76	79	78
Inertes	3200	3200	3200	3200	3200	21	22	22	22	22	25	26	26	27	26
Végétaux	2800	2800	2500	2800	2500	29	29	29	29	29	43	44	55	45	56
Végétaux-tontes Walvert	300	300	400	300	400	0	0	0	0	0	33	33	25	34	25
Encombrants incinérables	1400	1400	1400	1400	1400	87	89	89	90	90	123	127	142	130	145
Encombrants non incinérables	850	825	825	800	800	58	59	88	61	90	38	39	49	40	50
Bois	2000	2000	2000	2000	2000	42	42	30	42	31	67	69	69	71	71
DEEE (avec intervention Recupel)	400	400	400	400	400	-210	-210	-268	-210	-268	225	231	256	237	263
Papiers Cartons - Recyparcs (avec intervention de Fost Plus)	1145	1145	1145	1145	1145	-90	-90	-90	-90	-90	58	59	56	61	57
Papiers Cartons - Porte-à-porte (avec intervention de Fost Plus)	1475	1475	1475	1475	1475	-90	-90	-90	-90	-90	90	92	109	94	112
Organiques Recyparcs	60	70	70	80	80	69	70	75	71	76	351	361	249	370	255
Organiques PAV	200	240	240	280	280	76	77	77	79	79	246	301	301	272	272
DSM	100	100	100	100	100	1,14€/hab	1,16€/hab	1,22€/hab	1,18€/hab	1,24€/hab	0,74€/hab	0,76€/hab	0,75€/hab	0,78€/hab	0,77€/hab

La révision des coûts constitutifs du service des recyparcs concerne principalement les coûts de transport, de traitement et de valorisation des matières collectées, détaillées ci-dessus, ainsi que l'indexation des frais de personnel.

Sur base de ces estimations, le détail du coût de la gestion des recyparcs évolue comme suit pour les années 2024 à 2025 dans le Sud-Hainaut :

€/hab	B2023	B2024	B2024-revu	B2025	B2025-revu
Coût externalisé	20,49 €	21,44 €	21,81 €	22,36 €	22,61 €
Frais des équipements	2,21 €	3,87 €	2,90 €	3,82 €	4,35 €
Personnel	13,68 €	14,24 €	12,92 €	14,81 €	12,93 €
Frais de fonctionnement et FG	4,37 €	4,46 €	4,55 €	4,55 €	4,60 €
Autres charges exploitation	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Charges financières	1,62 €	1,36 €	2,16 €	1,18 €	1,90 €
Coût du service	42,43 €	45,42 €	44,39 €	46,77 €	46,44 €

Sur base de la composition du coût de gestion des recyparcs (30 % de coût de transport, 25 % de coûts salariaux, 45 % autres), il est proposé d'indexer les cotisations sur base de la formule suivante et des valeurs suivantes pour 2024 :

$$M = M_0 (0,30 * \text{INDEX TRANSPORT} + 0,25 * S/S_0 + 0,45 \text{ IPC})$$

Où :

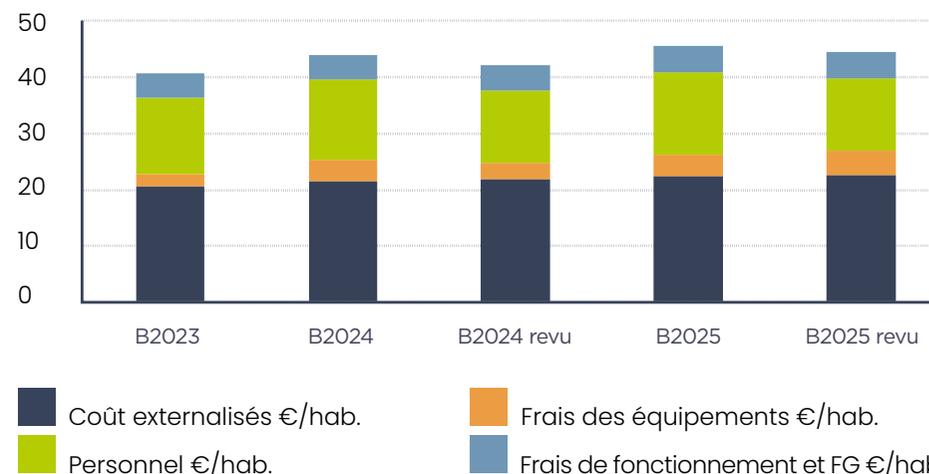
M = montant de la cotisation

S = index salarial (salaire horaire moyen)

IPC = indice des prix à la consommation

Sur base de cette formule d'indexation, la cotisation appelée est fixée à 46.31 €/hab pour 2024 et est estimée à 47.23 €/hab respectivement pour 2025.

Etant donné la constitution d'un fonds interne, décidé en Assemblée générale de juin 2023, et alimenté au travers des recettes exceptionnelles réalisées en 2022 sur l'énergie par notre Secteur UVE, les communes ne verseront, pour l'année 2024, qu'une cotisation Recyparcs indexée de 2%, à savoir un montant de 42,45€, le solde de 3,86€ étant puisé dans le fonds interne.



COLLECTE DU DÉCHET MÉNAGER - SUD-HAINAUT

Pour la collecte du déchet ménager de la zone du Sud-Hainaut, le plan stratégique intègre les hypothèses suivantes :

- En termes de prix :

	2023	2024	2025
Levée de conteneurs (déchets assimilés ménagers)	19,51 €/levée	20,29 €/levée	21,10 €/levée
Levée de conteneurs (autres déchets publics)	32,52 €/levée	33,82 €/levée	35,17 €/levée
Location de conteneurs	8,40 €/mois	8,40 €/mois	8,40 €/mois

- Une indexation annuelle de 4 % sur le nouveau prix de transport du déchet ménager du Gibet à l'UVE de Thumaide.
- Le renouvellement du charroi de la collecte, soit un investissement progressif de 950 K€.

Le coût de ce service est couvert par un appel de cotisations, indexées annuellement de 2 % sur base de la décision de l'Assemblée Générale de décembre 2012 et des recommandations des circulaires budgétaires d'élaboration des budgets communaux. Ces cotisations s'élèveront dès lors à :

- **2024 : 30,06 €/hab.**
- **2025 : 30,66 €/hab.**



Secteur SHT (en €)					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	855.997	864.534	864.609	872.602	878.220
Autres produits d'exploitation	4.529.341	4.658.269	4.775.881	4.751.283	4.919.494
Ventes et prestations	5.385.338	5.522.803	5.640.489	5.623.884	5.797.714
Approvisionnements et marchandises	0	0	20.695	0	21.179
Services et biens divers	2.822.500	2.913.190	2.877.301	2.972.647	2.939.196
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.951.682	2.013.575	2.051.454	2.077.323	2.071.538
Amortissements	437.641	600.508	515.097	594.897	649.897
Provisions pour risques et charges	9.163	9.114	24.618	27.118	29.618
Autres charges d'exploitation	2.755	2.805	2.805	2.855	2.855
Coût des ventes et prestations	5.223.741	5.539.191	5.491.969	5.674.840	5.714.282
Résultat d'exploitation	161.597	-16.388	148.520	-50.956	83.432
Produits financiers	10.063	10.364	10.364	16.013	10.675
Charges financières	75.573	103.411	117.767	102.809	110.918
Bénéfice courant avant impôts	96.086	-109.435	41.117	-137.751	-16.810
Impôts sur le résultat	34.040	-17.249	20.389	-24.235	6.000
Résultat de l'exercice	62.046	-92.185	20.729	-113.516	-22.810

Résultats atteints sur base de la cotisation appelée indexée, sans comblement du coût réel.

ACTIVITÉ UVE

Les budgets présentés ci-après sont basés sur les tonnages de déchets et leur répartition par ligne de traitement UVE suivants :

(T)	B 2023	B 2024	B 2024 revu	B 2025	B 2025 revu
DIB	190746	190266	195290	190266	195290
Déchets A & B1	14000	14000	14000	14000	14000
Déchets B2	7000	7000	8500	7000	8500
DM & ENC WP	65749	63869	63968	63869	63968
DM & ENC MONS	107486	101355	91998	101355	91998
DM & ENC Sud Hainaut	9565	9056	9444	9056	9444
DM IDELUX	10000	19000	19000	19000	19000
Autres Publics	0	0	0	0	0
Tonnage total	404546	404546	402199	404546	402199

Le présent plan stratégique tient compte :

- de l'évolution des collectes de plastiques et d'organiques, induisant une diminution progressive du tonnage du secteur A
- de l'avenant à la convention de partenariat IPALLE-IDELUX portant le tonnage de ce dernier de 10.000 T à 19.000 T dès 2024.
- de la hausse du PCI observé sur les DIB
- le maintien de la saturation de l'outil par de l'apport de DIB additionnel

La production électrique (nette) est estimée à 201.100 MWh par an avec un prix moyen de revente maintenu à 80 €/MWh, soit un chiffre d'affaires annuel de plus de 16.000.000 €.

La hausse du coût des frais variables d'exploitation ainsi que celle des résidus et des réactifs, suite aux derniers marchés conclus, est également intégrée dans la présente révision budgétaire.

Encore à mentionner, la taxe à l'incinération qui est fixée à 15,70 €/T pour 2024 et 17,03 €/T pour 2025. Pour rappel, les déchets hospitaliers en sont exemptés. .

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Thumaide traite :

- au sein de notre secteur A : les déchets ménagers de Wallonie picarde, du Sud-Hainaut et de la zone IDEA et de l'IDELUX, et déchets assimilés.

Pour le traitement du déchet ménager, les hypothèses revues nous amènent à un coût de traitement à l'habitant de 11,94 € pour l'année 2024 et 12,25 € pour l'année 2025. Nous maintenons dès lors l'appel de cotisation inchangée et non indexée, soit une cotisation de 12,24 € par habitant.

Ce secteur loge aussi les activités annexes suivantes :

- compostage des déchets verts : 25.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 950.000 €
- broyage des encombrants : 40.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 720.000 €
- co-incinération des boues : 15.000 T pour un CA annuel de l'ordre de 525.000 €
- collecte porte-à-porte du déchet ménager : 18 communes affiliées pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2.900.000 €
- collecte en points d'apport volontaire : 18 communes affiliées pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 850.000 €

Secteur A - UVE (en €)

	B 2023	B 2024	B 2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	15.525.633	15.555.544	15.516.781	15.546.106	15.545.912
Autres produits d'exploitation	17.350.821	17.777.307	18.989.781	18.023.841	19.481.240
Ventes et prestations	32.876.454	33.332.851	34.506.562	33.569.947	35.027.152
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	18.526.387	19.320.422	20.433.837	19.523.331	20.852.109
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.337.166	5.507.599	5.482.981	5.672.853	5.672.223
Amortissements	4.658.257	4.926.532	5.133.436	4.941.186	5.176.220
Provisions pour risques et charges	1.048.298	565.248	561.339	563.601	576.332
Autres charges d'exploitation	246.462	250.559	266.107	249.365	271.363
Coût des ventes et prestations	29.816.570	30.570.360	31.877.700	30.950.336	32.548.247
Résultat d'exploitation	3.059.884	2.762.491	2.628.862	2.619.611	2.478.905
Produits financiers	546.848	563.253	563.253	580.151	580.151
Charges financières	1.950.382	1.787.380	1.757.549	1.632.736	1.575.832
Bénéfice courant avant impôts	1.656.350	1.538.364	1.434.566	1.567.026	1.483.224
Impôts sur le résultat	118.233	506.834	484.339	515.645	498.224
Résultat de l'exercice	1.538.117	1.031.530	950.227	1.051.381	985.000

- Au sein de notre secteur B : les déchets hospitaliers infectieux pour lesquels un partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Renewi et Veolia pour un tonnage annuel initialement budgété à 7.000 T et revu à 8.500 T pour cette révision du plan stratégique.

Secteur B (en €)					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	2.800.000	2.800.000	3.400.000	2.800.000	3.400.000
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0
Ventes et prestations	2.800.000	2.800.000	3.400.000	2.800.000	3.400.000
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	1.456.235	1.351.235	1.660.650	1.281.235	1.490.650
Rémunérations, charges sociales et pensions	427.617	440.445	437.729	453.659	450.861
Amortissements	32.202	15.952	16.790	25.952	77.590
Provisions pour risques et charges	-111.074	3.926	-96.074	65.926	108.626
Autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	1.804.980	1.811.558	2.019.095	1.826.772	2.127.727
Résultat d'exploitation	995.020	988.442	1.380.905	973.228	1.272.273
Produits financiers	9.285	9.564	9.564	9.851	9.851
Charges financières	0	0	0	0	0
Bénéfice courant avant impôts	1.004.305	998.005	1.390.469	983.079	1.282.124
Impôts sur le résultat	223.408	250.583	323.749	262.351	347.837
Résultat de l'exercice	780.898	747.422	1.066.720	720.728	934.286

- Au sein de notre secteur C1 : les déchets industriels banals pour lesquels un premier partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Renewi et Veolia pour un tonnage annuel conventionnel de 75.000 T.

SECTEUR C – UVE – DECHETS INDUSTRIELS BANALS – SOUS-SECTEUR C1 (en €)					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	10.511.661	10.519.306	10.570.700	10.518.761	10.579.049
Autres produits d'exploitation	1.178.252	1.201.187	1.284.006	1.224.580	1.309.052
Ventes et prestations	11.689.912	11.720.492	11.854.706	11.743.341	11.888.100
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	4.971.438	5.232.365	5.660.410	5.281.434	5.773.341
Rémunérations, charges sociales et pensions	1.569.182	1.616.248	1.687.280	1.664.745	1.746.871
Amortissements	655.672	695.093	776.501	703.622	780.811
Provisions pour risques et charges	84.810	-98.940	-98.150	-99.928	-99.138
Autres charges d'exploitation	1.152.739	1.175.489	1.257.976	1.196.827	1.283.112
Coût des ventes et prestations	8.433.841	8.620.256	9.284.018	8.746.700	9.484.996
Résultat d'exploitation	3.256.071	3.100.236	2.570.688	2.996.641	2.403.105
Produits financiers	147.135	151.549	151.549	156.096	156.096
Charges financières	207.070	197.931	210.791	188.918	213.652
Bénéfice courant avant impôts	3.196.136	3.053.854	2.511.446	2.963.818	2.345.548
Impôts sur le résultat	1.107.182	1.077.510	962.913	1.061.016	927.870
Résultat de l'exercice	2.088.954	1.976.344	1.548.533	1.902.803	1.417.678

- Au sein de notre secteur C2 : les déchets industriels banals pour lesquels un second partenariat public-privé a été conclu avec les sociétés Cogetrina, Veolia, Renewi et Vanheede pour un tonnage annuel conventionnel de 96.000 tonnes et budgété à 115.000 T. Des négociations sont actuellement en cours avec les partenaires privés du secteur C2 concernant une augmentation éventuelle des tonnages conventionnels du secteur.

SECTEUR C – UVE – DECHETS INDUSTRIELS BANALS – SOUS-SECTEUR C2					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	16.747.945	16.690.241	17.500.039	16.689.403	17.790.095
Autres produits d'exploitation	1.818.375	1.846.082	2.059.366	1.882.035	2.099.536
Ventes et prestations	18.566.320	18.536.323	19.559.405	18.571.438	19.889.631
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	7.476.236	7.728.867	8.715.612	7.804.280	8.896.736
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.421.690	2.483.983	2.706.161	2.558.517	2.801.736
Amortissements	2.757.143	2.838.801	2.917.792	2.865.510	2.977.502
Provisions pour risques et charges	372.928	209.728	210.738	209.728	226.098
Autres charges d'exploitation	1.779.001	1.806.587	2.017.618	1.839.381	2.057.932
Coût des ventes et prestations	14.806.997	15.067.966	16.567.922	15.277.416	16.960.005
Résultat d'exploitation	3.759.323	3.468.357	2.991.483	3.294.022	2.929.626
Produits financiers	100.984	104.013	104.013	107.134	107.134
Charges financières	1.344.088	1.345.170	1.362.141	1.343.251	1.375.421
Bénéfice courant avant impôts	2.516.218	2.227.201	1.733.355	2.057.904	1.661.338
Impôts sur le résultat	1.104.397	1.039.268	970.196	1.006.188	962.506
Résultat de l'exercice	1.411.821	1.187.933	763.160	1.051.717	698.832

PÔLE OUTILS TECHNIQUES SECTEUR EAU

1. AXE STRATÉGIQUE « ASSAINISSEMENT, EGOUTAGE ET VOIRIE »

1.1 Assainissement : les investissements



En matière d'assainissement des eaux usées, un chemin important a déjà été parcouru, avec pas moins de 50 stations d'épuration, 188 stations de pompage, 1.562 déversoirs d'orage (DO) et 341 km de collecteurs construits à ce jour en Wallonie picarde. Les objectifs de qualité des eaux de nos ruisseaux et rivières ne sont cependant pas encore atteints. La poursuite d'investissements, notamment en milieu rural, est donc indispensable, de même qu'un travail d'investigation afin d'identifier les causes, parfois multiples (domestiques, industrielles, agricoles) du mauvais état de certains de nos cours d'eau.

Actuellement, le programme d'investissements 2017-2021 en assainissement se termine. Un nouveau programme 2022-2031 a été défini par la SPGE et le SPW afin de respecter les impositions de l'Europe sur l'assainissement des eaux usées. Ce programme diffère des précédents par sa durée (10 ans dans ce cas au lieu de 5 ans) et par son ampleur : un investissement global de 135.500.000 € HTVA y est prévu pour la Wallonie picarde. L'augmentation du

rythme des investissements dans notre région s'explique par l'obligation européenne d'atteindre le bon état de la masse d'eau de l'Escaut en 2027.

Sur base de ces principes, IPALLE mettra tout en œuvre pour respecter au mieux le planning de réalisation de ce programme d'investissements très ambitieux. Ce défi sera d'autant plus difficile étant donné la conjoncture actuelle. En effet, l'inflation rencontrée actuellement va modifier de manière significative les budgets estimés de ce programme d'investissements. De plus, les difficultés pour les sous-traitants d'IPALLE (entrepreneurs et bureaux d'études) de recruter du personnel perturberont certainement les plannings de réalisation.

Parallèlement, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- détermination des types de collecte et de traitement les plus appropriés à mettre en œuvre sur notre territoire pour les agglomérations de moins de 2.000 EH ;
- transmission à la SPGE d'études et de propositions de travaux visant à limiter la dilution dans les réseaux menant aux stations d'épuration.

LOÏC BOEMBEKE, adjoint au conseiller en prévention

« Quand on voit l'amélioration de nos cours d'eau au niveau de la faune et de la flore, on se rend compte à quel point notre travail est essentiel. Etant également conseiller en prévention, je porte quotidiennement une attention particulière aux règles de bien-être et de sécurité au travail. »



1.2 Egouttage : PIC et Pimaci 2022-2024



IPALLE est devenue aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des communes en matière d'égouttage, tant pour l'établissement des lignes directrices que pour l'aide à la confection des fiches et des dossiers de projets. Un nouveau programme PIC (Plan d'Investissement Communal) et Pimaci (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal Intermodalité) a été défini pour 2022-2024. IPALLE prend en charge les travaux d'égouttage prévus dans ces plans et assure le rôle d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte des communes à leur demande.

1.3 Collaborations intersectorielles

IPALLE s'inscrit dans la mise en œuvre de collaborations sectorielles à développer au sein du secteur de l'eau (Production – Distribution – Assainissement) et agira via les leviers aujourd'hui identifiés, dont la mise en réseau des bureaux d'études et des surveillants de chantiers, le renforcement de formations techniques communes et l'accélération de la transition énergétique.

1.4 Exploitation des outils d'épuration des eaux usées

L'évolution du nombre d'ouvrages dans le secteur épuration a entraîné une hausse importante, ces deux dernières décennies, des frais d'exploitation. Nos équipes y sont attentives et opèrent régulièrement toute une série de modifications d'installations et de paramètres d'exploitation afin de diminuer les quantités de consommables ainsi que l'énergie électrique utilisée. Il est nécessaire de poursuivre cette démarche, pour les années à venir, en recherchant de nouvelles solutions structurelles et opérationnelles. Dans ce cadre, des projets de production d'énergie électrique alternative seront étudiés et mis en place sur nos ouvrages (hydro-électricité, panneaux photovoltaïques, éoliennes,...).

Il est également nécessaire, pour garder des outils performants, d'évaluer en permanence la pérennité de ceux-ci et de planifier leur remplacement et la modernisation des installations. Nous veillerons, lors de chaque projet, à utiliser les meilleures techniques disponibles afin de limiter l'impact environnemental des installations.

1.5 Etudes hydrauliques

Dans le contexte actuel de changement climatique, et tenant compte de la catastrophe de l'été 2021, IPALLE s'est vu confier un rôle de coordination dans la lutte contre les risques d'inondations par la conférence des Bourgmestres et Elus de Wallonie picarde.

Afin d'aider les communes dans ce domaine, IPALLE, grâce à ses compétences internes, intensifiera le nombre d'études en modélisant des zones concernées par des débordements des réseaux d'assainissement et d'égouttage et de là, proposera des solutions aux communes pour lutter contre ce fléau.

Dans le cadre de la mise place des solutions, IPALLE proposera d'assister les communes en s'occupant de la maîtrise d'ouvrage.

IPALLE participera également activement à la mise en place d'une base de données commune des aléas d'inondations pour la Wallonie picarde en collaboration avec les autres acteurs publics concernés.

LES OBJECTIFS 2023-2025

Bureau d'études

Programme d'investissement SPGE 2022-2027

- Respecter au mieux les délais de réalisation du programme d'investissement

Objectif phare



EN CONTINU

- Amélioration de la gestion des emprises en priorisant les différents projets



EN CONTINU

Réorganisation SPGE-SWDE

- Continuer à participer activement aux groupes de travail organisés dans le secteur de l'eau en Wallonie afin d'être acteur des changements



EN CONTINU

Cartographie et outils de modélisation

- Participer activement à l'évolution de la cartographie dans notre secteur lancée par la SPGE et la SWDE



EN CONTINU

Amélioration continue

- Mettre en place un bureau d'études interne afin d'anticiper la saturation des bureaux d'études associés



EN CONTINU

Etudes Hydrauliques

- Mettre en place une cartographie d'aléa d'inondation par débordement des réseaux d'égouttage

Objectif phare



2025

ELODIE DELCAMPE,

ingénieur de projets au sein du bureau d'études

« A partir d'une ligne budgétaire dans le programme d'investissement, tout est à imaginer et à étudier pour aboutir à un outil technique qui sera exploité par mes collègues. La concrétisation de projets de stations d'épuration contribue à la protection de notre ressource en eau, ce qui est valorisant. Les plus grandes agglomérations étant épurées, les futurs projets sont planifiés en zones rurales, ce qui induit de nouveaux défis : adapter les traitements pour s'intégrer au mieux dans le voisinage et diminuer les coûts d'exploitation, tout en maintenant des coûts d'investissement raisonnables. »



Informatique

Directive CER

- Mettre en place, en collaboration avec la SPGE, la directive Communauté d'Énergie Renouvelable pour les Organismes d'Assainissement Agréés



2025

- Réaliser une évaluation de tous les risques susceptibles de perturber la fourniture de services essentiels



2025

- Elaborer un plan de résilience



2025

Exploitation des outils du secteur épuration

Amélioration continue

- Suivi des collecteurs : création d'équipes spécialisées dans le suivi des collecteurs dans chaque secteur



2023



Reporté

- Diminuer le coût de déshydratation des boues en réalisant une installation (mobile ou fixe) de déshydratation des boues pour les petites stations d'épuration



2023



Reporté

- Améliorer l'efficacité des deux installations de traitement des curures



2023



Clôturé

Maintien et amélioration de l'efficacité des installations

- Anticiper les réhabilitations nécessaires et en proposer les projets de réhabilitation novateurs



EN CONTINU

- Mettre en place une politique de maintenance préventive et/ou prédictive



2023



En chantier

Energie

- Maintenir un niveau de coûts énergétiques raisonnables en réalisant des projets de production d'énergie renouvelable



EN CONTINU

LES CHIFFRES CLÉS

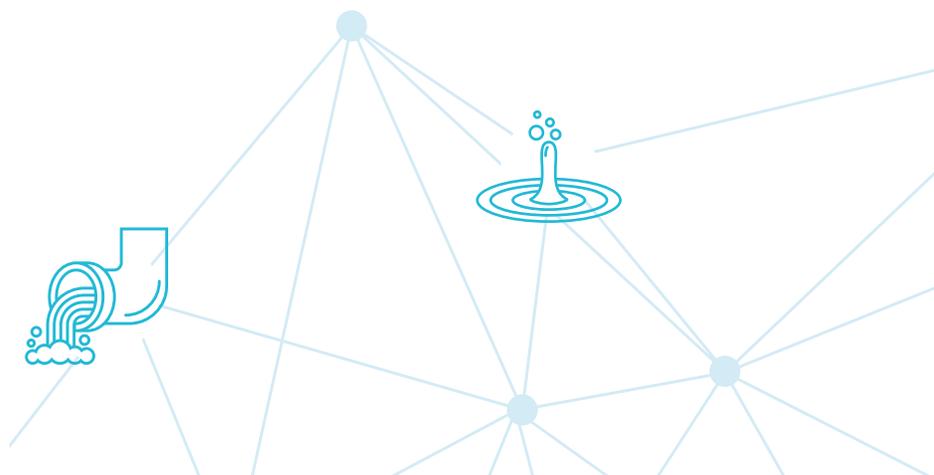
DU SECTEUR « EAU »
PÔLE « SERVICES AUX COLLECTIVITÉS »
ET PÔLE « OUTILS TECHNIQUES »

LE BUREAU D'ÉTUDES ET TRAVAUX

Notre bureau d'études a pour mission principale la réalisation des équipements liés à la collecte des eaux usées, à l'égouttage communal et aux voiries, ainsi que la cartographie et la planification des travaux.

Ce plan stratégique intègre :

- Une révision des montants des travaux de 32,78 % pour 100 % du nouveau Programme d'investissement (PI) et 50 % de l'ancien PI
- Les nouvelles conditions du contrat SPGE en termes de taux d'honoraires et de phase de facturation ainsi que les nouvelles règles IPALLE de reconnaissance des résultats
- Une classification revue de catégorie 4 à 2 pour la majorité des dossiers de nouveau PI Assainissement (taux d'honoraires moindres)





Secteur F - BE (en €)

	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	4.477.706	4.353.391	4.557.605	3.631.349	4.906.793
Autres produits d'exploitation	1.836.494	1.836.399	1.781.452	1.835.069	1.767.637
Ventes et prestations	6.314.200	6.189.790	6.339.056	5.466.418	6.674.430
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	2.540.930	2.181.295	2.031.864	1.710.828	2.129.352
Rémunérations, charges sociales et pensions	3.248.910	3.346.377	3.529.833	3.446.768	3.730.045
Amortissements	377.757	345.743	380.743	329.251	364.251
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
Autres charges d'exploitation	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Coût des ventes et prestations	6.170.097	5.875.915	5.944.940	5.489.347	6.226.148
Résultat d'exploitation	144.103	313.875	394.116	-22.928	448.282
Produits financiers	184.803	189.864	189.864	195.084	195.084
Charges financières	27.325	27.770	47.586	29.637	48.359
Bénéfice courant avant impôts	301.581	475.970	536.394	142.519	595.008
Impôts sur le résultat	97.395	140.992	143.293	57.630	158.222
Résultat de l'exercice	204.186	334.977	393.101	84.889	436.786

L'exploitation des ouvrages d'assainissement

Le coût d'exploitation des ouvrages d'assainissement est également couvert par le contrat de services signé entre les Organismes d'Assainissement Agréés et la SPGE. Pour rappel, ce contrat de services, qui venait à échéance en décembre 2020, a été prolongé et est actuellement toujours en négociation. Le plan stratégique a dès lors été établi sur base des conditions actuelles du Contrat de services.

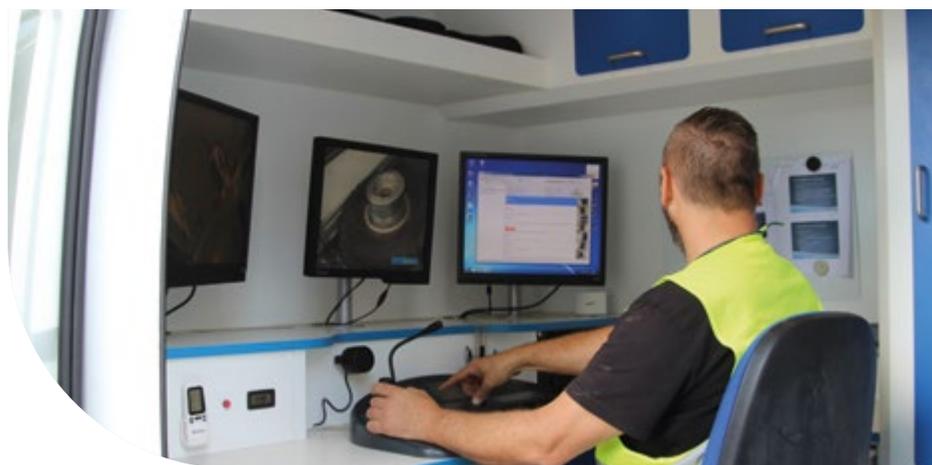
A noter la forte hausse des frais d'énergie et des frais de personnel intégrée dans les prévisions.

Secteur F – Exploitation (en €)					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	16.411.904	16.663.602	19.428.897	16.906.163	20.001.760
Autres produits d'exploitation	2.991.670	3.088.022	3.187.197	3.232.945	3.332.129
Ventes et prestations	19.403.574	19.751.624	22.616.094	20.139.108	23.333.889
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	10.395.558	10.470.492	11.967.532	10.546.470	12.078.536
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.075.370	6.257.631	7.635.892	6.445.360	8.002.468
Amortissements	2.838.626	2.931.322	2.970.209	3.056.407	3.198.124
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
Autres charges d'exploitation	58.944	58.944	3.770	58.944	3.770
Coût des ventes et prestations	19.368.498	19.718.389	22.577.403	20.107.181	23.282.897
Résultat d'exploitation	35.076	33.235	38.692	31.927	50.992
Produits financiers	2.738.293	2.598.486	2.598.486	2.453.876	2.453.876
Charges financières	2.748.869	2.607.221	2.612.177	2.461.303	2.479.867
Bénéfice courant avant impôts	24.500	24.500	25.000	24.500	25.000
Impôts sur le résultat	24.500	24.500	25.000	24.500	25.000
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0

PÔLE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

1. GESTION INTÉGRÉE DES RÉSEAUX

1.1. Gestion «proactive» des réseaux



Suite aux inondations survenues en 2021 dans le sud du pays, la conférence des Bourgmestres et Elus de Wallonie picarde a adopté une motion traduisant la nécessité d'une approche territoriale de la prévention et de l'adaptation au règlement climatique.

Parmi les principaux points décisionnels de cette motion, il convient de mettre en évidence, la demande de « **Travailler, à titre préventif** et dans une **approche globale**, aux mesures à mettre en place afin d'anticiper et d'apporter les réponses adéquates en cas d'inondations ».

Dans ce cadre, en 2023, les communes de Wallonie picarde ont toutes adhéré à la « Gestion proactive des réseaux » proposée par IPALLE en vue de mener une gestion cohérente et intégrée des eaux sur leur territoire.

Cette adhésion à divers modules permet de gérer avec professionnalisme les « artères » de nos villes et villages, constituées de plus de 2.400 km de tuyaux d'égouttage et quelques centaines de km d'aqueduc en zone rurale.

IPALLE souhaite poursuivre, en bonne coordination avec ses communes affiliées, une approche progressive présentant les étapes successives suivantes :

- ◆ **Mieux connaître**
- ◆ **Mieux investir**
- ◆ **Mieux exploiter et gérer plus efficacement**



Par ailleurs, grâce au financement de la SPGE, des cadastres et des inspections des réseaux sont réalisés en zone d'assainissement collectif, mettant régulièrement en exergue des dysfonctionnements hydrauliques ou des anomalies diverses.

Les données du cadastre sont à ce jour disponibles à plus de 80 %. Elles sont partagées avec les services techniques communaux à l'aide de la plateforme SIG Pr'Eau (Système d'information géographique). Des démarches similaires sont également en cours sur les réseaux d'aqueduc (eaux pluviales) pour les communes ayant adhéré au module 3.

Le module 2 (amélioration de la gestion du réseau d'égouttage) est, quant à lui, en stand-by dans l'attente d'un financement de la SPGE et le module 4 concerne la réalisation d'études hydrauliques (voir Pôle des Outils techniques).

1.2. Poursuite de la démarche « Gestion à la parcelle »

La résilience des territoires passe également par une gestion de l'eau pluviale « à la source » qui doit permettre de réduire les effets liés à l'imperméabilisation des sols, et au ruissellement induit.

De plus, la qualité des masses d'eau, tout particulièrement sur notre territoire, ainsi que le faible taux de charge aboutissant parfois sur certaines stations d'épuration, nécessitent de mener une réflexion sur l'ensemble du parcours des eaux, et ce dès la phase projet de l'urbanisation, au travers des avis rendus dès l'instruction des projets.

Complémentairement à ces avis, et en vue d'assurer une gestion cohérente et homogène sur le terrain, le contrôle des raccordements à l'égout, des charges et des conditions d'urbanisme, ainsi que le suivi de la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) sont indispensables.

Les missions découlant de cette activité seront poursuivies (avis, contrôles, diagnostic).

ELSY BOUVRY,
employée administrative Gestion Intégrée des Réseaux

« En contact aussi bien avec les particuliers, les entrepreneurs ou même les Administrations communales, j'aime valoriser mes compétences et ma bonne humeur au service d'actions au bénéfice de chacun. Je mets un point d'honneur à aider toute personne désireuse de faire un geste pour l'environnement, aussi modeste soit-il ! »



LES OBJECTIFS 2023-2025

Développement de la Gestion Proactive (patrimoniale) de l'égouttage communal (GPEC) en temps sec et en temps de pluie

Adhésion des 23 communes à la gestion pro-active des réseaux afin d'améliorer la résilience du territoire **Objectif phare**



2023



- Mise en place du Module 1 «Echanges» auprès des communes
- Planifier la programmation des curages financés par les communes, la SPGE et le SPW (Route)
- Réaliser les marchés cadres nécessaires aux opérations sur le réseau

Poursuivre et développer les opérations liées à la gestion des réseaux



EN CONTINU

- Coordonner les cadastres de réseaux et les inspections réalisées (CITV)
- Etablir des audits pointant les défauts conformément au système de diagnostic mis en place en collaboration avec certains autres Organismes d'Assainissement Agréés (Méthodologie d'Evaluation des Réseaux Après Inspections Visuelles)
- Proposer et effectuer en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 - les « opérations sur réseaux » d'investigation préalable, ou découlant des analyses techniques (audits)
 - les curages de réseaux et/ou « d'avaloirs »

Amélioration de la qualité des masses d'eau

Exploiter les résultats des études (audits, simulations hydrauliques,...) afin de définir et de hiérarchiser les interventions nécessaires sur le réseau



EN CONTINU

- Poursuivre le suivi des raccordements à l'égout et leur géolocalisation
- Veiller à la réalisation des chaînons manquants d'égouttage
- Adapter le PASH suite aux investigations de terrain

2. BÂTIMENTS – TECHNIQUES SPÉCIALES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

2.1. Bâtiments et Techniques Spéciales (BTS)



De manière à répondre aux demandes des communes et des associés publics, une équipe spécifique pluridisciplinaire est progressivement mise en place, tant dans le domaine des techniques spéciales (TS) que dans celui lié au bâti à proprement parlé. Cette équipe est chargée d'étudier des solutions concrètes et réalistes, notamment en terme :

- de connaissance du patrimoine bâti et des investissements à prévoir dans le futur ;
- de priorisation de travaux en fonction de leur pertinence technique et financière ;

- de mise en conformité d'infrastructures (électrique, incendie, sécurité,...) ;
- de propositions d'optimisation des équipements techniques installés (régulation,...) ;
- de propositions de remplacement de matériel ou d'adaptations majeures ;
- de réduction des consommations énergétiques grâce à une conception optimisée ;
- d'efficacité énergétique du bâti existant ou futur ;
- de conceptions et de constructions plus durables.

L'ensemble des réflexions menées par le service BTS intègre l'optimisation énergétique des bâtiments au travers de leur enveloppe mais également par l'étude approfondie des installations techniques. Cette démarche est plus que jamais essentielle pour atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Europe à l'horizon 2035 mais également pour limiter l'impact financier de la crise que nous traversons.

Dans ce cadre, il convient de poursuivre le développement de l'activité « Bâtiments et Techniques Spéciales » et de faire connaître, au travers des contacts privilégiés avec nos partenaires, l'ensemble des services proposés, et de promouvoir nos activités auprès de donneurs d'ordre public (communes, sociétés de logements, zones de secours, zones de police, CPAS, ...).

D'un point de vue pratique, il convient de souligner le nombre particulièrement important de dossiers traités dans le cadre des appels à projets de type énergétique, financés partiellement par la Région Wallonne, au travers de dispositifs européens.

Ces dossiers concernent notamment des projets « PIV » Politique Intégrée de la Ville, PRR (Plan de Relance et de Résilience), plan de rénovation énergétique d'infrastructures sportives, de bâtiments publics ... pour lesquels la réception des travaux aura lieu en 2026, ce qui nécessitera une énergie plus que considérable du service.

2.2. Production d'énergies renouvelables



Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, IPALLE s'est inscrite, voici plusieurs années déjà, dans le développement de la production d'énergies renouvelables via la construction et l'exploitation de deux parcs éoliens, ainsi que des unités de production photovoltaïque, une installation de biométhanisation de boues de stations d'épuration et la récupération d'énergie sur l'écluse de Kain.

IPALLE, seule ou en partenariat « public-public » ou « public-privé », entend poursuivre le développement de tels projets, en parfaite adéquation avec le « projet de territoire » développé en Wallonie picarde.

LES OBJECTIFS 2023-2025

BTS – Bâtiments et Techniques Spéciales

Proposer la réalisation d'expertises techniques et de cadastres des installations techniques

- Déceler les non-conformités, les défauts ou les aberrations techniques d'équipements ou de bâtiments, et proposer des solutions en adéquation avec les contraintes des projets



EN CONTINU

Proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les projets de petite et grande ampleur (halls de sport, salles polyvalentes, etc.)

Objectif phare

- Participer à la stratégie wallonne de rénovation du bâti public sur notre territoire



EN CONTINU

Etendre le siège administratif de Froyennes de manière exemplaire aux points de vue énergétique et de la circularité

- Construire un bâtiment qui s'intègre parfaitement au site existant en répondant aux usages définis tout en limitant l'impact environnemental du projet



2024

SYLVAINÉ PLANCQ,
assistante de direction Bâtiments et Techniques Spéciales & Communication

« J'apprécie le côté très varié de mon travail et les nombreux contacts que je peux entretenir dans ce cadre. L'aboutissement des projets est plus que valorisant. J'ai le sentiment, même si je ne suis pas en première ligne, d'apporter ma contribution à la préservation de notre environnement. »



ENR – Energies renouvelables

Poursuivre le développement de parcs éoliens publics

Objectif phare

- Moulins du Buisenet : défendre le dossier auprès des citoyens et des différentes instances en vue d'obtenir le permis afin de construire le parc



2023



- Prospecter plus activement les sites favorables (positifs) et renforcer le travail sur le foncier pour l'installation des mâts et les mesures compensatoires



EN CONTINU

Recourir à des sources de production d'énergies alternatives

- Mettre en service la connexion du projet hydro-électrique de Kain à la station d'épuration de Froyennes



2023



- Projet de chaufferie biomasse centralisée sur le site de Froyennes



2024



LES CHIFFRES CLÉS

Les différentes missions réalisées au sein du secteur **Service Aux Collectivités (SAC)** sont réparties en 3 catégories :

1. LES MISSIONS LIÉES À LA GESTION INTÉGRÉE DES RÉSEAUX (GIR) :

- La gestion à la parcelle reprenant :
 - les avis d'urbanisme préalables
 - les contrôles de raccordement
 - les honoraires des stations d'épuration individuelles
 - les charges d'urbanisme
- Les missions déléguées en gestion des réseaux reprenant :
 - GIR à la demande :
 - le curage d'avaloirs
 - les études techniques
 - le service cartographie et impétrants
 - les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
 - les prestations de curage
 - les opérations sur réseau
 - GIR Proactif des réseaux Eaux Pluviales « communes » :
 - les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
 - les prestations de curage
 - les opérations sur réseau
 - les audits de réseau
 - la surveillance des bassins d'orage
 - GIR Proactif « SPGE » (dont GET UP):
 - les prestations des inspections télévisuelles, cadastre et autres
 - les prestations de curage
 - les audits de réseau

IPALLE propose à ses communes de nouveaux services afin de passer à une gestion « pro-active et intégrée » des réseaux, portant tant sur la prise en compte de l'amont « à la parcelle » que sur les réseaux eux-mêmes. Ces services s'articulent autour de 4 modules progressifs, dont le premier concerne un service d'échanges d'informations géographiques spécifiques, d'émission d'avis d'urbanisme et de contrôles. Le présent plan stratégique intègre une adhésion massive de nos communes à ce premier module. Certaines de nos communes ont également adhéré au 3^{ème} module concernant des prestations visant l'atteinte d'une fréquence d'intervention vingtennale sur le réseau « Eaux Pluviales ».

De même, sont intégrées les prestations attendues liées aux opérations requises suite au projet de curage des réseaux répertoriés par la SPGE dans le cadre de son plan « Get Up ».

2. LES MISSIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET AUX TECHNIQUES SPÉCIALES AINSI QU'AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- Les missions relatives aux bâtiments & techniques spéciales sont :
 - les études préalables à l'aménagement des bâtiments / des abords / des systèmes alternatifs HVAC
 - l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages des bâtiments (AMO)
- Les études des énergies renouvelables (éolien,...)

Le plan stratégique intègre la réalisation de projets importants relatifs à la Politique Intégrée des Villes (PIV) ainsi que diverses missions pour nos communes affiliées mais également pour d'autres associés publics (zones de police,...).

3. LES MISSIONS RELATIVES AU RENOUELABLE :

Comptabilité énergétique, cadastre énergétique, audits énergétiques UREBA / AMURE / PAE2..., études thermographiques, certifications PEB « logements et bâtiments publics », mission de « responsable PEB », mission « Wap'Isol », études de faisabilité,...

Ont été intégrées à ces dernières missions, les opportunités liées au Plan de relance wallon et la rénovation énergétique du bâti ainsi que celles liées à l'obligation d'audit énergétique des grandes entreprises et la volonté de la SPGE d'auditer à minima 80 % des consommations énergétiques du secteur assainissement de chaque OAA.

Pour rappel, afin d'offrir aux communes de Wallonie picarde une partie des moyens nécessaires à la réalisation des missions les plus pertinentes en matière environnementale, les Assemblées Générales ont décidé, depuis la clôture 2015, de transférer tout ou partie des résultats publics issus de nos activités des secteurs B et C, et plus récemment du secteur G, au secteur SAC sous la forme d'un droit de tirage ; droit comptabilisé commune par commune. Le plan stratégique prévoit l'équipe d'ingénieurs et de techniciens nécessaire à la réalisation des missions budgétées et vise une utilisation du droit de tirage sur 4 à 5 ans.

L'ensemble des missions liées à la gestion intégrée des réseaux, relatives aux bâtiments et aux techniques spéciales ainsi qu'au renouvelable, ont été estimées par les équipes techniques. Ces nouvelles estimations nous permettent de confirmer les tendances attendues pour cette activité de l'intercommunale.

Secteur E – Service d'appui aux communes (en €)					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	3.454.859	3.725.779	5.000.014	3.844.097	4.722.451
Autres produits d'exploitation	25.932	26.650	32.190	26.650	36.542
Ventes et prestations	3.480.791	3.752.429	5.032.204	3.870.747	4.758.993
Approvisionnements et marchandises	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Services et biens divers	1.344.540	1.453.564	2.370.565	1.495.277	1.956.567
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.136.680	2.246.691	2.484.076	2.314.091	2.748.393
Amortissements	11.228	7.697	34.697	7.475	34.475
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	3.494.948	3.710.452	4.891.838	3.819.344	4.741.934
Résultat d'exploitation	-14.158	41.978	140.366	51.403	17.058
Produits financiers	100.662	103.682	103.682	106.792	106.792
Charges financières	6.520	7.360	4.210	7.360	5.430
Bénéfice courant avant impôts	79.984	138.299	239.838	150.835	118.421
Impôts sur le résultat	27.371	41.950	68.709	45.084	38.355
Résultat de l'exercice	52.613	96.350	171.128	105.751	80.066

Le secteur G - « **Développement Durable** » a été créé en 2017 pour les investissements et participations de l'intercommunale liés à la protection et à la gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Suite à la création en 2021 de la filiale Eol'Wapi et au transfert au sein de celle-ci de nos 2 sites éoliens Moulins Saint-Roch (MSR) et Estaimpuis, la nature des produits et charges de ce secteur est fondamentalement modifiée :

Les charges comprennent les charges salariales de la gestion technique réalisée par les équipes d'IPALLE sur les sites éoliens de Eol'Wapi ainsi que l'intérêt dû sur l'emprunt bancaire repris de MSR.

Les produits correspondent aux dividendes estimés, à la rémunération de la gestion technique IPALLE et aux intérêts perçus sur le prêt actionnaire octroyé à Eol'Wapi.

Secteur G - Développement Durable (en €)					
	B 2023	B 2024	B2024 revu 2023	B 2025	B2025 revu 2023
Chiffre d'affaires	155.000	155.000	165.000	155.000	165.000
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0
Ventes et prestations	155.000	155.000	165.000	155.000	165.000
Approvisionnements et marchandises	0	0	0	0	0
Services et biens divers	150.000	150.000	159.600	150.000	159.600
Rémunérations, charges sociales et pensions	0	0	109.359	0	112.639
Amortissements	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	150.000	150.000	268.959	150.000	272.239
Résultat d'exploitation	5.000	5.000	-103.959	5.000	-107.239
Produits financiers	3.333.467	2.203.303	2.526.113	2.187.153	2.409.546
Charges financières	17.004	14.323	14.323	11.642	11.642
Bénéfice courant avant impôts	3.321.464	2.193.980	2.407.831	2.180.511	2.290.665
Impôts sur le résultat	80.366	76.995	49.755	73.628	45.568
Résultat de l'exercice	3.241.098	2.116.985	2.358.076	2.106.883	2.245.097



La société CITY a été constituée en 2011. Elle est issue d'un partenariat public-public entre les intercommunales IPALLE, IDEA, IDETA, et IEG. CITY est chargée, au travers d'un financement important de la SPGE, de réaliser le cadastre de réseaux de collecte et d'égouttage et l'inspection télévisuelle de ces réseaux. L'inspection aérienne par l'usage de drones a ensuite été également développée pour réaliser des audits de bâtiments et d'infrastructures et des prestations cartographiques. Outre la poursuite du cadastre des réseaux, l'objectif est d'intégrer et d'harmoniser les données en créant des rapports « sur mesure ». La mise en place d'un système qualité est aujourd'hui effective (certification ISO 9001). Des développements techniques sont en cours pour optimiser les prestations de façon à compléter les cadastres, et au besoin remettre les réseaux en état.



La société Eol'Wapi, filiale commune d'acteurs publics (IPALLE et IDETA) et privé (Luminus), est destinée au développement, à la construction et à l'exploitation de projets d'énergies renouvelables en Wallonie picarde. Le périmètre initial comprenait, dans sa première phase (2021-2022) 17 éoliennes, à savoir les 4 machines du parc de Moulins St-Roch (MSR), les 2 éoliennes du parc d'activités économiques Polaris, les 9 machines à Tourpes et Thumaide, ainsi que les 2 éoliennes à Estaimpuis. Les actifs éoliens détenus dans E-NosVents ont rejoint la structure créée courant 2023 portant le nombre de machines en exploitation à près de 30 éoliennes. La production électrique des deux nouvelles éoliennes (dont une à Fontenoy et une à Gibecq) viendra augmenter de manière sensible l'énergie verte produite sur le territoire.



La société Recyhoc, implantée à Vaulx, est spécialisée dans le traitement des déchets inertes pour les revaloriser en granulats recyclés qui serviront dans de nouveaux chantiers. Ses actionnaires sont les suivants : Holcim Belgique, Veolia Belgium, La Spaque, la Confédération Construction en Hainaut Occidental, Tradecowall et IPALLE.

L'enjeu majeur pour la pérennité de ce centre de traitement réside dans la résolution du problème de revente des produits recyclés dans une région où le milieu carrier est très présent. Pour ce faire, une centrale à stabilisés a été construite sur le site afin de diversifier l'offre de vente en réalisant des mélanges de produits recyclés avec des liants et ainsi offrir à la clientèle des produits à plus haute valeur ajoutée. D'autres projets de diversification seront étudiés dans les prochaines années.

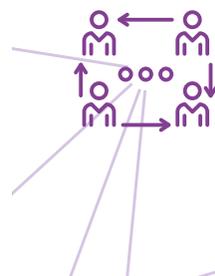


La société REPLIC a été constituée en 2019 dans la continuité d'un programme de recherche financé par le pôle Greenwin. Partenariat public-privé regroupant IPALLE, le groupe DUFOUR et VEOLIA, REPLIC gère une unité de traitement de déchets de plâtre installée au sein du port autonome de Pecq. L'enjeu des prochaines années se focalisera sur le développement de l'activité par essentiellement une augmentation du flux traité en vue d'alimenter les industries cimentières et plâtrières, permettant ainsi de concilier « économie circulaire » et « projet local ».

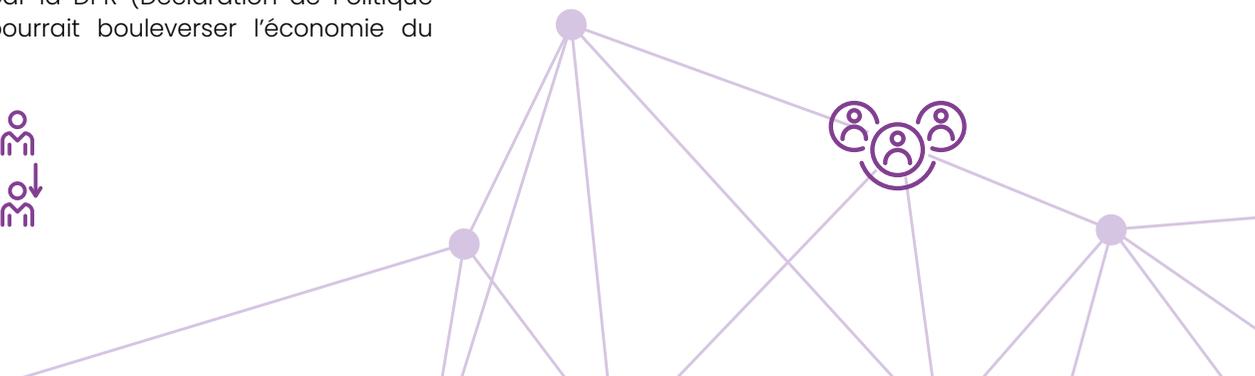
Un autre défi sera de poursuivre des recherches en vue d'assurer une meilleure valorisation des résidus de papier issus du traitement des plaques de plâtre. Ainsi, REPLIC prend part au projet WASTE2MAT inscrit dans le portefeuille REMIND subsidié par le PNRR. Avec les partenaires industriels SEDISOL et la SWDE, l'objectif est de mettre au point un Matériau Autocompactant Réexcavable et un matériau de sous-fondation à base de matière minérale secondaire en utilisant la phase ettringite comme phase liante.



Dans le cadre du développement de la collecte « P+MC », IDEA a proposé à IPALLE de développer un nouveau centre de tri dans le Borinage. Ce partenariat intègre également les sociétés SUEZ R&R et VANHEEDE. L'usine a vu le jour en 2021 et a été mise en régime en 2022. Avec cet outil technologique et moderne, les équipes se focalisent sur l'obtention de matières triées de qualité dans les limites budgétaires définies en collaboration avec l'asbl FOST Plus. La mise en place d'une consigne sur les canettes et les bouteilles PET, prévue par la DPR (Déclaration de Politique Régionale), pourrait bouleverser l'économie du projet.



Mis en service en 2017, le site Vélorie a vu le rythme de son activité fortement accéléré ces dernières années, ce qui diminue la durée de vie du projet cogéré en partenariat avec Dufour Transports et TOP Wallonie (TRBA et ECOTERRÉS). Vélorie est l'acteur incontournable de la valorisation des terres saines en Wallonie picarde. En 2022, des investigations ont été menées pour identifier de nouveaux sites d'acceptation et un nouveau dossier est à l'étude.



PROGRAMME DE RÉSERVE 2027-2031

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connus
Comines	Ajout d'un local garage, Atelier.	Etude à démarrer	250.000,00
Mouscron	Ajout d'un pont peseur	Etude à démarrer	250.000,00
Peruwelz	Assainissement du Tilloys à Wiers	Etude à démarrer	650.000,00
Estaimpuis	Assainissement extensif de la citée des Heures Claires ou SP	Etude à démarrer	160.000,00
Péruwelz	ASSAINISSEMENT REPRISE DU REJET D'ÉGOUTTAGE DE LA RUE DU BIEZET	Etude à démarrer	30.000,00
Tournai	Augmentation de la capacité de la STEP Froyennes de 50.000EH à 72.500EH. L'emplacement prévu sur site ; les conduites d'attente sont déjà réalisées depuis la conception de la step.	Etude à démarrer	3.500.000,00
Beloeil	AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES BOUES À THUMAIDE - LIGNES 6 ET 7	Etude en cours	5.930.000,00
Tournai	BÂTIMENT ATELIER + GROS MATÉRIEL STEP FROYENNES	Etude à démarrer	250.000,00
Brunehaut	Chaulage des boues step Hollain	Etude à démarrer	300.000,00
Tournai	Chaulage des boues step Warchin	Etude à démarrer	300.000,00
Antoing	Collecteur de Fontenoy	Etude à démarrer	265.000,00
Ath	collecteur de Gibecq	Etude à démarrer	513.000,00
Lessines	COLLECTEUR DE LA LOGE		935.000,00
Mouscron	COLLECTEUR DE L'ÉCHAUFFOURÉE - PHASE 2	Abandonné	232.500,00
Lessines	Collecteur de Lessines zoning	Etude en cours	477.500,00
	Collecteur de Pecq : Branche manquante vers RN	Etude en cours	75.000,00
Chièvres	COLLECTEUR ET SP DE VAUDIGNIES	Etude à démarrer	2.108.100,00
Ellezelles	COLLECTEUR ET STATION DE POMPAGE RUE HAIZETTE	Etude en cours	810.700,00
Mont-de-l'Enclus	COLLECTEURS D'ANSEROEUL	Etude à démarrer	752.800,00
Tournai	COLLECTEURS DE HERTAIN		912.000,00
Ath	COLLECTEURS DE PONCHAU	Etude à démarrer	81.500,00
Brunehaut	COLLECTEURS DE RONGY	Etude en cours	1.550.000,00
Leuze-en-Hainaut	COLLECTEURS DE THIEULAIN	Etude en cours	752.500,00

ANNEXES

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connus
Tournai	COLLECTEURS DE THIMOUGIES	Etude en cours	284.000,00
Brunehaut	COLLECTEURS DE BLÉHARIES	Etude en cours	3.001.000,00
Lessines	COLLECTEURS DE GHOY	Etude en cours	487.500,00
Tournai	collecteurs de Maulde	Etude en cours	52.500,00
Tournai	COLLECTEURS DE QUARTES	Etude en cours	385.750,00
Ath	COLLECTEURS D'OSTICHES	Etude à démarrer	408.000,00
Comines	collecteurs du Gheer	Etude à démarrer	45.000,00
Comines	collecteurs du Touquet	Etude à démarrer	95.000,00
Mouscron	Step Mouscron - Construction d'une troisième ligne (emplacement prévu dès la construction de la STEP).	Etude à démarrer	5.000.000,00
Beloil	CRÉATION D'UNE INSTALLATION DE SÉCHAGE DES BOUES DÉSHYDRATÉES AVEC LA CHALEUR DE L'UVE DE THUMAIDE.	Etude à démarrer	3.000.000,00
Enghien	CRÉATION D'UNE NOUVELLE STEP SUR UN AUTRE TERRAIN (PETIT-ENGHIEN)	En attente	1.700.000,00
Mouscron	DÉDOUBLEMENT DE L'ENTRÉE DE LA STEP (MOUSCRON)	Etude à démarrer	500.000,00
Ath	DÉMANTÈLEMENT DE L'ANCIENNE STEP DE ATH (PARTIE BIOLOGIE)	Etude à démarrer	400.000,00
Mouscron	EPURATION DES JUS DE PCRA	Etude à démarrer	500.000,00
Beloil	Step Quevaucamps - Installation centralisée de traitement des boues liquides des STEP rurales avec chaulage et gestion par lot pour valorisation des boues en agricultures.	Etude à démarrer	2.000.000,00
Estaimpuis	STEP PONT BLEU - INSTALLATION DE CHAULAGE DES BOUES	Etude à démarrer	300.000,00
Pecq	STEP PAS À WASMES - INSTALLATION DE CHAULAGE DES BOUES	Etude à démarrer	300.000,00
Rumes	LIAISON SARTAINES	Etude en cours	62.000,00
Péruwelz	LIMITATION DES ENTRÉES D'EAUX CLAIRES (PÉRUWELZ)	Etude à démarrer	700.000,00
Péruwelz	Limitation des entrées d'eaux claires (Wiers)	Etude à démarrer	700.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	MODIFICATION DES COLLECTEURS AFIN DE SÉPARER LES EAUX CLAIRES (OEUDEGHEN)	Etude en cours	200.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Modification des collecteurs et création d'une STP pour bypasser la STEP + démantèlement (Moustier)	Etude à démarrer	650.000,00
Tournai	MONT SAINT AUBERT VERS STEP FROYENNES	Projet	664.612,00

PROGRAMME DE RÉSERVE 2027-2031 (SUITE)

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connu
Leuze-en-Hainaut	Passage de 620 à 1500 EH sur terrain existant ou dans le prolongement du site. Surface disponible : Revamping électromécanique + ajout d'un clarificateur + agrandissement de l'épaisseur (Tourpes)	Etude à démarrer	1.000.000,00
Ath	POMPAGE ET REFOULEMENT QUARTIER AS CAMPS	Etude à démarrer	278.000,00
Enghien	REFOULEMENT RUE MONTGOMERY	Etude à démarrer	348.000,00
Lessines	REFOULEMENT SP KENIMONT (PHASE 2)	Etude en cours	434.206,00
Frasnes-lez-Anvaing	Remise en état de la station 730EH sur terrain existant ou dans le prolongement du site. Surface disponible. (Oeudeghien)	Etude en cours	300.000,00
Enghien	REPLACEMENT DE LA RÉCEPTION GADOUE (ENGHIEN)	Etude à démarrer	100.000,00
Lessines	REPLACEMENT DE LA RÉCEPTION GADOUE (LESSINES)	Adjudication en cours	150.000,00
Leuze-en-Hainaut	Remplacement de la réception gadoue (Leuze)	Etude à démarrer	100.000,00
Tournai	Remplacement de la réception gadoue (Chercq)		100.000,00
Péruwelz	REPLACEMENT DE LA RÉCEPTION GADOUE (PÉRUWELZ)	Terminé	49.630,00
Tournai	REPLACEMENT DE LA RÉCEPTION GADOUE (FROYENNES)	Terminé	54.990,00
Mouscron	REPLACEMENT DES CENTRIFUGEUSES + AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES BOUES + REPLACEMENT DE L'INSTALLATION LAIT DE CHAUX + TRAITEMENT D'ODEUR	Etude en cours	2.500.000,00
Tournai	STEP CHERCQ - REPLACEMENT DU SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES + ISOLATION DU BÂTIMENT	Etude en cours	550.000,00
Péruwelz	Step Péruwelz - Remplacement du système de déshydratation des boues + isolation du bâtiment	Etude à démarrer	350.000,00
Ath	REVAMPING STATION D'ÉPURATION DE MAFFLE - PHASE 3	Etude en cours	2.000.000,00
Antoing	SP antoing rive gauche	Etude à démarrer	450.000,00
Beloil	SP chaussée de Brunehaut (Ellignies-Sainte-Anne)	Etude à démarrer	344.250,00
Beloil	SP Ellignies Saint Anne (Rue des Combattants)	Etude à démarrer	685.000,00
Lessines	SP Kenimont	Etude en cours	258.000,00
	SP pavé d'Ath	Abandonné	357.500,00
Tournai	SP quartier du Maroc	Abandonné	257.500,00
Frasnes-lez-Anvaing	SP route de Frasnes	Etude à démarrer	359.000,00
Mont-de-l'Enclus	station d'épuration d'Anseroeul	Etude en cours	835.500,00

Commune	Chantier	Statut	Dernier Montant Connus
Brunehaut	station d'épuration de Bléharies	Regroupé	2.437.500,00
Antoing	Station d'épuration de Fontenoy	Etude en cours	450.000,00
Lessines	Station d'épuration de Ghoy	Etude en cours	835.000,00
Ath	station d'épuration de Gibecq	Etude en cours	601.500,00
Tournai	station d'épuration de Hertain	Regroupé	869.000,00
Tournai	station d'épuration de Maulde	Etude en cours	562.500,00
Ath	station d'épuration de Ponchau	Etude en cours	526.500,00
Tournai	station d'épuration de Quartes	Etude en cours	370.000,00
Brunehaut	station d'épuration de Rongy	Regroupé	1.200.000,00
Leuze-en-Hainaut	station d'épuration de Thieulain	Etude en cours	676.000,00
Tournai	station d'épuration de Thimougies	Etude en cours	381.500,00
Ath	station d'épuration d'Ostiches	Etude en cours	685.500,00
Comines	station d'épuration du Gheer	Etude en cours	589.000,00
Comines	station d'épuration du Touquet	Etude en cours	704.500,00
Ath	Station d'épuration et collecteur d'Autreppe	Regroupé	1.661.225,00
Tournai	Step Froidmont (1997) : Revamping électromécanique + ajout d'un clarificateur + remplacement déssableur + préparation de polymère	Etude à démarrer	600.000,00
Frasnes-lez-Anvaing	Step et coll de Cordes	Etude à démarrer	915.000,00
Enghien	tronçon manquant ruelle crolle velue	Avant-projet	209.652,00
			68.656.915,00

PLAN STRATÉGIQUE 2023 / 2025

ACTUALISATION 2023

CE PLAN STRATÉGIQUE EST TÉLÉCHARGEABLE
SUR LE SITE INTERNET D'IPALLE

WWW.IPALLE.BE



ipalle

E.R.: Laurent Dupont
Chemin de l'Eau Vive, 1 • 7 503 FROYENNES
Tél : 069.84.59.88 • Fax : 069.84.51.16
E-mail : info@ipalle.be . www.ipalle.be



IPALLE • Vers un territoire Zéro Déchet



ipalle • Intercommunale de gestion de l'environnement

